# DELIBERATION CR010-2026

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 26 mai 2026 ;**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 13 avril 2026**

**La Commission de la Recherche réunie le 1er juin 2026 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 13 avril 2026 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 28 voix POUR.

Françoise GROLLEAU
*Présidente*
*de l'Université d'Angers*
Signé le 23 juin 2026

**La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire.** Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.
La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01
La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr
Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.
**Mis en ligne le :** 25 juin 2026

# PROCÈS-VERBAL

## Commission de la Recherche
## **13 avril 2026**

*Soumis au vote de la Commission de la Recherche du 1er juin 2026*

université angers

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 13 avril 2026 à 14h05 dans la salle du conseil de la Présidence de l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme GROLLEAU.

| | |
|---|---|
| GROLLEAU Françoise<br>Présidente de l'université | Présente |
| CAMUS Sandra<br>Vice-Présidente Recherche | Présente |
| AMIARD Stéphane | Présent |
| BARBEROUSSE Michel | Excusé, donne procuration à Stéphane AMIARD |
| BONNET Manon | Présente |
| BOURSIER Jérôme | Absent |
| BRIS Céline | Absente |
| BUSSON-BENHAMMOU Corine | Absente |
| CANEVET David | Présent |
| CARLES Rémi | Excusé, donne procuration à Sandra CAMUS |
| CIRET Charles | Présent |
| CONTAMINA Sandra | Excusée, donne procuration à Jean-Baptiste FASQUEL |
| DUCROQUET Aude | Excusée, donne procuration à Alain PAGANO |
| DUHAMEL Philippe | Présent |
| FASQUEL Jean-Baptiste | Présent |
| FASSOT Céline | Présente |
| GERARD Marie-Françoise | Présente |
| GIMEL Jean-Christophe | Excusé, donne procuration à Anne-Rachel HERMETET |
| GOUDET Olivier | Présent |
| HERMETET Anne-Rachel | Présente |
| JACQUES Marie-Agnès | Présente |
| LAGARCE Frédéric | Absent |
| LAMBERT WIBER Sophie | Présente |
| LE NAN Frédérique | Présente |
| LEGENDRE Claire | Présente |
| MARCILLOUX Patrice | Présent |
| MARIE DIT CHIROT Clément | Excusé, donne procuration à Anne-Rachel HERMETET |
| MERCIER Nicolas | Présent |
| MILLOT Vincent | Excusé, donne procuration à patrice MARCILLOUX |
| PAGANO Alain | Présent |
| PETIT Quentin | Excusé |
| PIRES NEGRAO Marcelo | Présent |
| SCHMIDT Aline | Excusée, donne procuration à Jean-Baptiste FASQUEL |
| SECOUE Pierre | Excusé, donne procuration à Stéphane AMIARD |
| STUPFLER Gilles | Excusé, donne procuration à Sandra CAMUS |
| TAILLEFAIT Antony | Présent |
| VAN BOGAERT Patrick | Présent |


**Présidence de l'Université d'Angers**
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

**Membres à titre consultatif présents :**
Olivier ALEVEQUE, Directeur-adjoint de la SFR MATRIX
Bruno CASTANIER, Vice-président Valorisation, Innovation et Partenariats
Nicolas CLERE, Directeur du collège doctoral
Céline FOUQUET, Responsable du Pôle Partenariats et Innovation
Damien HAMARD, Directeur adjoint du SCDA - pôle archives et services aux chercheurs
Thierry OGER, Vice-président Numérique
Olivier PAPON, Directeur de la SFR ICAT
Florence PRUDHOMME, Responsable du Service des affaires institutionnelles
Karima THOMAS, Directrice-adjointe de l'IUT

**Secrétariat de séance :**
Service des affaires institutionnelles


**Présidence de l'Université d'Angers**
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

**Ordre du jour :**

## Table des matières

**Informations générales** **1**

Journée Science Ouverte, accords transformants et WOS ..... 1

Actualités CSTI..... 1

Evaluation HCERES des unités de recherche..... 1

**1. Procès-verbaux** **3**

1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 6 octobre 2025 - vote ..... 3

1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 15 décembre 2025 - reporté . 3

**2. Prospective et moyens** **4**

2.1 Porteurs de projet des futures ED - vote ..... 4

**Points non soumis au vote** **9**

Bilan et stratégie de la recherche partenariale..... 9

Présentation des projets bonus.....12

Pôle des données de la recherche .....13

Mistral ESR - modalités de répartition des données .....13

Résultats des élections commissions permanentes et conseils de gestion des services communs .....14

**3. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 avril 2026** **16**



**Présidence de l'Université d'Angers**
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Madame GROLLEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h05. A l'ouverture de la séance du 13 avril 2026, 32 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 22 membres présents et 10 membres représentés). Elle fait état des excusés et procurations.

## Informations générales

### Journée Science Ouverte, accords transformants et WOS

**Madame CLOT** rappelle que les accords transformants étaient un pari qui avait été fait avec les autres établissements d'enseignement supérieur, consistant à payer pour lire et publier c'est-à-dire que les BU allaient souscrire des abonnements permettant aux chercheurs de publier en Open Access dans les revues et de lire les articles qui n'auraient pas été publiés en Open Access. Les accords transformants avec Elsevier, Wiley et Springer ont ainsi permis à l'Université d'Angers de maîtriser les dépenses d'APC entre 2022 à 2025. Or, ces modèles (alliant lecture et publication) ne sont pas soutenables au regard de l'évolution globale du budget dédié à la BU d'Angers depuis 2024. La dépense annuelle est en effet de 45 360 € pour Springer, 45 360 € pour Wiley et 160 000 € (accord national) pour Elsevier. Par ailleurs, la BU paye 27 746 € pour avoir accès à la base de données WOS, tout en sachant que la consultation à cette base de données s'effrite d'année en année. Une réflexion est donc engagée pour savoir ce qui est soutenable en termes de moyens pluriannuels, et notamment parce que l'accord avec Wiley a été renégocié dans de mauvaises conditions, avec des possibilités de publication réduites pour le même tarif.

Il faut savoir que nombre d'universités ont fait le choix politique de renoncer, entre 2021 et 2026, aux accords transformants négociés avec les grands éditeurs. Madame CLOT donne les exemples de Sorbonne Université et de l'Université de Lorraine qui viendront à Angers le 21 mai prochain, dans le cadre de la Journée science ouverte, pour présenter les raisons de leur choix et les moyens et alternatives mis en œuvre pour que recherche, science ouverte et sobriété budgétaire convergent dans l'intérêt de tous, tout en levant la dépendance vis-à-vis des éditeurs en situation de monopole. Madame CLOT invite tous les collègues intéressés à venir assister à cette présentation.

### Actualités CSTI

**Monsieur CASTANIER** annonce une pause dans la programmation de la Nuit Européenne des chercheurs puisque, comme l'année dernière, le consortium national n'a pas obtenu le soutien européen. Le Bureau de Terre des Sciences a estimé qu'une nouvelle édition (en mode dégradé) ne pourrait être maintenue mais des réflexions sont en cours sur le déploiement d'un nouvel événement, sur un autre format. En revanche, la Fête de la Science est renouvelée et se déroulera les 10 et 11 octobre 2026 à l'ENSAM.

### Evaluation HCERES des unités de recherche

**Madame CAMUS** dispose des dernières informations concernant l'évaluation HCERES suite à un échange, il y a quelques jours, avec le directeur de la recherche du HCERES. Quelques questions avaient été remontées et ont fait l'objet de réponses de la part du HCERES :

- **Le nombre de pages recommandé contient-il les annexes ?** *Les annexes peuvent venir en complément du document à rédiger (ex : pour une unité de mois de 20 permanents, le document unique peut être constitué de 15 pages + 5 pages*


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

*d'annexes). Il convient de garder en tête que la taille du dossier unique doit rester raisonnable afin que le comité d'experts puisse s'en saisir dans sa globalité.*

- **Le dossier unique peut-il être rédigé en anglais ?** *Oui. La langue du dossier est au choix de l'unité, toutefois, il convient d'anticiper la composition du comité d'expert : dans certaines disciplines, une langue peut être préférée à une autre.*

- **Dans les tableaux 1 (personnels permanents) et 2 (personnels non permanents) faut-il indiquer des listes de personnels ou uniquement des nombres de personnels ?** *Seuls le nombre de personnels est attendu, les listes nominatives ne doivent pas être communiquées*

- **A quelle date terminera notre contrat, et à quelle date débutera le suivant ? Doit-on faire coïncider la période du projet de l'unité avec ces dates, idem pour le mandat du directeur d'unité ?** *Le HCERES ne dispose pas d'information concernant les dates des contrats : c'est l'Etat qui est décisionnaire en la matière. Il faut décorréler ces différents éléments. L'évaluation HCERES n'est pas liée au contrat entre l'Etat et les Universités. Il faut distinguer la partie scientifique de la partie institutionnelle. Le projet de l'unité est porté par ses membres, pas seulement par son directeur, donc le changement de directeur peut intervenir durant la période du bilan ou du projet.*

- **- Quelles sont les dates de la partie bilan du dossier unique ?** *La date de dépôt étant fixée en 2027, la période du bilan est : 1er janvier 2022 - 31 décembre 2026. Toutefois, si un évènement important est intervenu dans l'unité avant cette période, il est possible de le mentionner dans le dossier unique, et notamment les conséquences qu'il aura eu durant la période de bilan (ex : obtention d'un ERC)*

- **- Quelles sont les dates de la partie projet du dossier unique ?** *Sur un plan institutionnel, la date de début (ou de renouvellement) de la reconnaissance (ou de la labellisation) des unités relève de la responsabilité des établissements. Dans ce contexte, le HCERES n'impose pas de date de démarrage particulière pour la description du projet. Les unités sont invitées à se projeter sur les 6 prochaines années.*

Madame CAMUS indique que Nantes Université démarrera son prochain contrat en janvier 2028 et il serait intéressant de se caler sur cette date, d'autant qu'elle a aussi la préférence du Mans Université.

**Madame JACQUES** informe que l'INRAE devrait envoyer son rapport en octobre 2027, ce qui paraît tardif pour un renouvellement au 1er janvier 2028. Pour autant, aucune décision n'a été prise pour l'instant.

**Monsieur MERCIER** comprend qu'une bonne partie de l'année 2020 et l'intégralité de l'année 2021 n'auront jamais été évaluées, ce qui le questionne. Par ailleurs, le flou entourant le calendrier est très problématique.

**Madame CAMUS** estime qu'il est possible de préciser dans le texte introductif que des éléments issus des années 2020 et 2021 seront repris dans le rapport, et d'autant plus s'ils


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

ont des impacts sur les années suivantes. L'idée est d'essayer de respecter le cadre autant que faire se peut mais des éléments complémentaires peuvent apparaître.

**Madame JACQUES** relève que la date de dépôt des autoévaluations des unités de recherche est fixée au 15 février 2027, et elle souhaite savoir à quelle date les unités de recherche doivent faire remonter les documents à l'administration de l'Université.

**Madame CAMUS** donne la date de novembre 2026, ce qui permettra d'étudier l'ensemble des dossiers dans la sérénité.

**Monsieur FASQUEL** explique que les collègues du LARIS ont prévu d'arrêter les indicateurs au 30 juin 2026, afin d'avoir assez de temps pour mettre à jour le dossier. Il se souvient aussi que le laboratoire avait produit un document lors de la dernière évaluation, entre le dépôt du dossier et la visite du comité HCERES, qui faisait mention du bilan dans l'intervalle.

**Madame GROLLEAU** trouverait effectivement dommage de se priver de quelques mois d'activité. Elle pense que les laboratoires doivent se donner la possibilité de corriger leurs indicateurs début 2027.

**Madame GIRAULT** informe que des tableaux vont être envoyés aux unités de recherche, compilant la liste des effectifs au 1er janvier 2026, et celles-ci pourront ainsi ajouter ou supprimer des noms de collègues pour tenir compte des mouvements ayant eu lieu au cours de l'année 2026.

## Points soumis au vote

### 1. Procès-verbaux

#### 1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 6 octobre 2025 - vote

**Monsieur CANEVET** demande à ce que les termes d'une de ses interventions faisant référence aux projets Marie Curie soient modifiés et suggère de faire évoluer la fin de la phrase de la façon suivante : "le système est ainsi fait et il faut savoir s'adapter à notre environnement."

Sous réserve de cette modification, **madame GROLLEAU** soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission de la recherche du 6 octobre 2025.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 6 octobre 2025 est approuvé, avec la modification apportée en séance.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix POUR.

#### 1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 15 décembre 2025 - reporté

*Point reporté*


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

## 2. Prospective et moyens

### 2.1 Porteurs de projet des futures ED - vote

**Monsieur CLERE** présente le retour des auditions des porteurs de projet pour la prochaine campagne des écoles doctorales, à compter de 2028. Il rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt a été envoyé aux collègues, plusieurs réponses ont été reçues et une audition des porteurs de projet a été réalisée le 9 mars dernier. Les candidatures sont les suivantes :

- ED "SHS" : Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY
- ED « Sciences et Ingénierie » : Abdérafi CHARKI, Xavier ROULLEAU (binôme 1) ; David ROUSSEAU, Lionel SANGUINET (binôme 2)
- ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement » : Emilie ROGER-TALIBART, Jérémy LOTHIER

Il propose de présenter dans le détail le déroulement des auditions et les avis formulés :

- ED "SHS" : Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY
    - Gouvernance :
        - Collégiale et opérationnelle : J. Besnard (directeur) - P. Bruley (directrice adjointe)
        - « direction adjointe » incluant les thématiques des 3 anciennes écoles doctorales + 2 collègues de l'IARA
        - Partenaires présents dans le bureau avec droit de vote
    - Pédagogie - Formations :
        - Promouvoir l'interdisciplinarité et la transversalité (formations collège *versus* ED)
        - Développer les formations en prise avec les enjeux contemporains
        - Promotion de l'approche par compétences
    - Politique scientifique
        - Promouvoir une culture doctorale commune (séminaire annuel, journées doctorales)
        - Poursuivre les collaborations et consolider les partenariats existants (avec Bretagne par exemple)
    - Encadrement :
        - Partage du suivi des doctorants selon leurs thématiques scientifiques
        - Sécurisation des parcours : rencontres ED/doctorants, ED/directions thèse
        - Attention portée à la qualité de vie au cours de la thèse
        - Recrutement par jury – publicité des critères de sélection
    - Ambitions :
        - Développement des collaborations régionales et inter-régionales
        - Promouvoir les projets interdisciplinaires
        - Développement de projets inter-écoles doctorales à l'échelle européenne
        - Valoriser les coopérations internationales
        - Réflexion sur l'après doctorat (relation avec l'APEC à penser)


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

L'avis formulé par le comité d'évaluation est favorable même si des points d'amélioration ont été identifiés concernant l'interdisciplinarité pour les doctorants et l'insertion professionnelle, l'internationalisation (précision des objectifs) et le mode de financements des doctorants (beaucoup de doctorants au-delà de la troisième année).

- ED « Sciences et Ingénierie » - Abderafi CHARKI (Laris) – Xavier ROULLEAU (Larema)
    - Gouvernance :
        - Représentation de tous les laboratoires – direction (A. Charki)
        - Proposition de créer un bureau de l'ED associant la vice-présidence recherche et la direction du pôle doctoral
        - Mise en place de correspondants doctorants au sein de chaque laboratoire
    - Pédagogie - Formations :
        - Mettre en place un tutorat pour les primo-inscrits
        - Promouvoir le catalogue de formations actuel et proposer des formations à partir des enseignements de Master 2
        - Développer les formations en anglais
    - Politique scientifique
        - Assurer la pluridisciplinarité en valorisant les différents M2 associés
        - Structurer le projet doctoral autour d'une *Graduate school* pluridisciplinaire
    - Encadrement :
        - Promouvoir la formation des encadrants HDR
        - Établir des critères explicites pour la répartition des contrats doctoraux
        - Promouvoir l'ED pour attirer les « talents »
    - Ambitions :
        - Mettre en place une *Graduate School* pluridisciplinaire
        - Encourager les mobilités internationales des doctorants
        - Réflexion collective pour construire un projet durable
        - Promouvoir le suivi des *alumni*
        - Encourager l'utilisation du portfolio
        - Promouvoir l'entreprenariat post-doctorat

Le comité d'évaluation, au-delà des nombreuses forces relevées, a noté un manque de propositions concrètes, des précisions à envisager concernant la thématique de la *Graduate school* et des outils à mettre en œuvre en termes d'interdisciplinarité.

**Madame CAMUS** précise que le comité d'évaluation était plus fourni en termes de nombre de personnes présentes que pour l'ED "SHS" étant donné que deux binômes étaient « en compétition » pour assurer la direction de l'ED « Sciences et Ingénierie ».

**Monsieur CLERE** présente le second binôme pour l'ED « Sciences et Ingénierie ».

- ED « Sciences et Ingénierie » - Lionel SANGUINET – David ROUSSEAU
    - Gouvernance :
        - Représentation de tous les laboratoires et des SFR, doctorants, représentant socio-économique, H&S et QVT


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

        - Conseil restreint pour le suivi des HDR
    - Pédagogie - Formations :
        - Promouvoir une offre de formation locale, lisible et cohérente
        - Encourager le déploiement de formations par des collègues angevins
        - Renforcer l'offre de formation M2/doctorat
        - Penser le catalogue des équivalences
        - Promouvoir le doctorat sous format VAE
    - Politique scientifique
        - Assurer la pluridisciplinarité
    - Encadrement :
        - Planification de la répartition des contrats doctoraux
        - Recrutement des candidats par l'ED (promotion de la publicité et respect des règles HSR4R)
        - Mise en place d'une procédure de recrutement (jury constitué d'équipe encadrante/ED/équipe de recherche) avec publicité des critères
    - Ambitions :
        - Ouverture internationale : aide à la mobilité, participation au réseau ERASMUS+
        - Ouverture sur le monde professionnel : journées en présence de professionnels, captation de témoignages des pairs
        - Développement d'un réseau *alumni*
        - Ouverture transdisciplinaire vers des réseaux scientifiques

Là encore, le comité d'évaluation a pu constater de nombreuses forces mais quelques points d'amélioration également dont le rôle de l'ED et la place des unités de recherche à définir pour les recrutements, l'ouverture internationale et le guichet de financement ED (démultiplication des guichets) et la sensibilisation des acteurs de l'ED sur HSR4R.

Il a été demandé à chacun des membres présents pour ce comité d'évaluation de donner un avis et une préférence vis-à-vis des deux projets, au regard des présentations des porteurs et des temps d'échange qui ont suivi. A l'unanimité, le comité d'évaluation a porté sa préférence sur le projet présenté par Lionel Sanguinet et David Rousseau, et lui a donné un avis favorable.

- ED « Biologie, Santé, Végétal, Environnement » - Emilie ROGER-TALIBART (Mint) – Jérémy LOTHIER (IRHS)
    - Gouvernance :
        - Equilibre de composition du conseil pour répartition équitable ICAT/QASAV
        - Mise en place de commissions : recrutement, formations, internationale et professionnalisation et animation scientifique
        - Directrice : Emilie Roger ; directeur adjoint : Jérémy Lothier
    - Pédagogie - Formations :
        - Promouvoir le catalogue de formations régional actuel
        - Réflexion sur les formations interdisciplinaire à mettre en place
        - Développement d'un mentorat doctorat pour faciliter les liens avec les doctorants


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

        - Proposer aux ONR et partenaires de l'ED la mise en place de formations
    - Politique scientifique
        - Promouvoir l'organisation de journées scientifiques à l'échelle de l'ED
        - Assurer une visibilité des thématiques portées par l'ED
        - Réduire le nombre de spécialités du doctorat
    - Encadrement :
        - Concours avec répartition équitable des contrats doctoraux
        - Attribution des contrats doctoraux au mérite des candidats
        - Proposition d'un oral de recrutement pour dispositifs concours ou hors concours
        - Proposer d'avancer le calendrier pour rendre résultat des concours mi-juin
    - Ambitions :
        - Promouvoir l'interdisciplinarité
        - Ouverture internationale de l'ED pour faciliter les mobilités et attirer les futurs doctorants
        - Favoriser le partenariat public/privé

Le comité d'évaluation, au-delà des nombreuses forces relevées, a évoqué des points d'amélioration attendue sur la définition des missions des commissions et l'articulation avec IARA, et un point de vigilance à porter sur les spécialités et thématiques de recherche. L'avis formulé par le comité d'évaluation est favorable.

**Madame CAMUS** propose donc à la Commission de la recherche d'approuver comme porteurs de projet des futures ED de l'Université d'Angers :

- ED "SHS" : Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY
- ED « Sciences et Ingénierie » : David ROUSSEAU, Lionel SANGUINET
- ED « Biologie, Santé, Végétal, Environnement » : Emilie ROGER-TALIBART, Jérémy LOTHIER

**Monsieur TAILLEFAIT** a toujours des doutes lorsqu'il entend le termes compétences ou approche par compétences parce qu'on attend d'un doctorant en droit qu'il ait des connaissances de haut-niveau qui sont la condition indispensable de son savoir-être scientifique. Par ailleurs, il émet un point de vigilance sur l'usage du terme "talent" qui est particulièrement excluant. En termes de durée de thèse, il peut comprendre que le financement ne soit pas assorti au temps que le doctorant va mettre pour réaliser sa thèse mais il insiste sur la notion de liberté académique. On ne peut pas envoyer comme message à un directeur de thèse ou un doctorant "vous devez stopper votre thèse". Il observe depuis 3-4 ans le volume de documents que les doctorants doivent remplir et qui ralentissent le processus d'inscription. Monsieur TAILLEFAIT demande que soit engagé un processus de simplification administrative.

**Monsieur CLERE** n'a pas eu l'impression de citer une durée de thèse limite dans sa présentation. Il faut simplement être prudent avec des financements sur lesquels des engagements sont à tenir, et il pense notamment à la convention signée avec la Région qui oblige à ce que la soutenance ait lieu dans les 5 ans, sans quoi le financement doit être remboursé par le laboratoire et la DRIED. De la même manière, le financement en lien avec le projet COFUND est proposé pour 3 ans. Il y a certes une liberté dans le cadre de


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

la durée de la thèse mais aussi une contrainte par rapport au financement, et c'est sur ce dernier point que les porteurs de projet souhaitent attirer l'attention. Ceux-ci souhaitent un échange collégial et monsieur CLERE imagine que cette collégialité va aussi se faire en direction des directeurs de thèse.

**Monsieur TAILLEFAIT** reconnaît que les règles sont ainsi faites mais cela ne doit pas empêcher de dire qu'elles sont aussi une manière de limiter les découvertes. C'est la raison pour laquelle il existe des thèses qui durent 15 ans et qui sont ensuite publiées au niveau international. Le mode de financement est une manière de museler les recherches selon lui.

**Monsieur CLERE** croit que la durée moyenne des thèses est d'environ 52 mois à l'Université d'Angers. L'idée est de réduire cette durée si possible pour qu'elle se rapproche au maximum des trois années.

**Monsieur TAILLEFAIT** estime que le véritable problème est l'obligation de remboursement au financeur initial.

**Madame GROLLEAU** indique que tous les candidats n'ont pas non plus envie que leur doctorat dure indéfiniment. Il est aussi nécessaire de travailler sur le vivier de docteurs qui viendront prochainement remplacer les nombreux enseignants-chercheurs qui partiront à la retraite. En tout état de cause, les remarques formulées par les membres de la Commission de la recherche seront bien remontées aux porteurs de projet.

**Monsieur PAGANO** souligne qu'il a été évoqué une restriction des spécialités concernant l'ED « Biologie, Santé, Végétale Environnement » et souhaite avoir davantage de précisions à ce sujet.

**Monsieur CLERE** souhaite rassurer les collègues à ce sujet. Il a été constaté une démultiplication du nombre de spécialités à l'échelle de l'ED VAAME qui sont, pour certaines, associées à une seule personne en particulier et une thématique particulière. L'objectif est d'identifier des thématiques qui rassemblent le plus grand nombre de collègues.

**Monsieur MARCILLOUX** s'interroge sur les étapes suivantes et demande comment la communauté sera associée.

**Monsieur CLERE** répond qu'une première réunion sera organisée le 4 mai prochain, associant les directeurs d'unité, les porteurs de projet et les actuels directeurs des ED du pôle d'Angers, lors de laquelle un certain nombre de sujets seront abordés. Le calendrier de réponse au HCERES sera également présenté aux porteurs de projet, avec des ED qui prendront naissance au 1er janvier 2028. Le pôle doctoral sera facilitateur pour mettre en relation les porteurs de projet avec les directions d'unité et les directeurs de thèse afin de faciliter les échanges sur différents aspects qui traiteront de la répartition des contrats doctoraux, de la formation et de l'organisation de la gouvernance des ED d'ici à mi-2026. La Commission de la recherche devra valider les projets à la fin de l'année 2026.


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

**Monsieur CANEVET** insiste sur l'importance de solliciter les collègues et comprend que la Commission de la recherche sera sollicitée pour validation. Il serait intéressant que les membres de l'instance soient sollicités en amont pour apporter leur pierre à l'édifice.

**Madame GROLLEAU** est ouverte à cette proposition et pense qu'une présentation en instance à quelques semaines du dépôt du projet définitif serait intéressante.

**Monsieur CLERE** en profite pour indiquer que Lionel SANGUINET serait directeur et David ROUSSEAU directeur adjoint pour l'ED « Sciences et Ingénierie » à la lecture de leur lettre d'intention.

**Monsieur MARCILLOUX** demande si une réflexion a déjà débuté sur la répartition des contrats doctoraux entre les ED.

**Monsieur CLERE** indique que cette question sera abordée début mai avec les porteurs de projet.

**Madame CAMUS** ajoute qu'une incertitude demeure sur le nombre de contrats doctoraux qui seront disponibles dans les prochaines années. Il faudra connaître la dotation obtenue par l'Université d'Angers et savoir quel effort l'établissement pourra faire pour compléter éventuellement ce nombre de contrats doctoraux. Il faudra aussi travailler la méthode, sachant que celle-ci pourra par exemple revenir à une affectation par ED, par unité de recherche, au prorata du nombre d'HDR, ou autre. Toutes ces discussions auront lieu en bureau, en conseil de pôle et avec les directeurs d'unité.

**Madame LE NAN** relève que le terme "interdisciplinarité" revient souvent et souhaite savoir si on peut véritablement envisager un sujet de thèse interdisciplinaire et inter-ED.

**Monsieur CLERE** confirme que cette proposition a été faite par les porteurs de projet de l'ED "SHS" mais il faudra en discuter et que les collègues valident la pertinence de l'idée.

**Madame GROLLEAU** soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche les binômes retenus comme porteurs de projet des futures ED.

Les binômes retenus comme porteurs de projet des futures ED sont approuvés.

Cette décision est adoptée avec 31 voix POUR et 1 ABSTENTION.

## Points non soumis au vote

### Bilan et stratégie de la recherche partenariale

**Madame FOUQUET**, Responsable du Pôle Partenariats et Innovation, tient à préciser, en préambule, que le bilan 2025 ne comprend pas les données INSERM pour des raisons de changement de système d'information. Elle comptabilise 256 contrats de recherche, en progression de 10 % par rapport à l'année 2024 (à noter +42% pour les projets ANR financés). Les recettes s'élèvent à 13,8 M€ dont 2,5 M€ en gestion ONR. Les recettes issues de la Région sont également en forte augmentation, en lien avec les 2 chaires Territoire d'Avenir. Le montant moyen des projets financés reste stable, à 56 k€. Par ailleurs,


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

madame FOUQUET identifie 179 contrats de partenariat dont 149 contrats de prestation (19 avec des partenaires industriels), 15 collaborations publiques et 15 collaborations industrielles, pour 1,2 M€ de recettes. Il y a eu 295 contrats support dont 133 recrutements de CDD sur projet (+17% par rapport à 2024), 31 conventions d'hébergement, 2 titres de propriété intellectuelle prêts au transfert, 34 accords de consortium, 12 conventions cadre et 31 conventions de reversement.

En conclusion, madame FOUQUET relève une activité globale stable en nombre de contrats et en recettes par rapport à 2024 même si les données de l'INSERM sont encore en attente. Il est à noter l'augmentation des financements ANR et Région avec l'obtention de 2 Chaires Territoire d'Avenir (TDS - Sébastien Fleuret, ESO et LAB'EAUX – Marianne Lefebvre, GRANEM), la progression des recettes pour les contrats de partenariat et un gros contrat de partenariat signé en SHS avec l'entreprise RTE dans le cadre du projet ZHILI d'Aurélie DAVRANCHE (ESO).

**Monsieur CASTANIER** rappelle qu'une recherche collaborative s'établit entre une ou plusieurs universités et un ou plusieurs acteurs socio-économiques (entreprises, collectivités et associations), en réponse à un besoin exprimé par ces derniers alors qu'une recherche contractuelle est effectuée sur la base d'un contrat de collaboration de recherche direct avec un partenaire socio-économique, sans subvention aucune des pouvoirs publics. La stratégie générale consiste à faire mieux reconnaitre la Recherche Partenariale et Contractuelle comme une recherche d'excellence au sein de l'établissement et dans les carrières des enseignants-chercheurs et chercheurs, mais aussi à renforcer le potentiel d'innovation et de valorisation de l'Université d'Angers. Pour ce faire, deux axes d'actions ont été définis, à savoir le renforcement de l'ancrage territoriale et le développement de la capacité et des moyens :

- Axe 1 : Renforcement de l'ancrage territorial
    - Prise en compte des spécificités du territoire : forte représentation des PME/PMI (faible capacité et intérêt à l'innovation de rupture) ; forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire ; territoire à fort potentiel d'innovation (dynamique du département et de la ville d'Angers en termes d'attractivité et de développement industriel)
    - Affirmation de l'université : par une position Université Chef de File ; par le portage du PUI PREDICT ; par la réponse à l'appel Carnot 2026 – Carnot territorial ; par une offre de service orientée « société et entreprises »
    - En cohérence avec la politique territoriale, nationale et européenne : concertation avec Angers Loire Développement ; axes de la stratégie de la politique de la Région Pays de Loire ; renforcement des dispositifs ANR, de la BPI et de l'Europe
    - Amélioration de la visibilité/lisibilité du potentiel ESR sur le territoire : organisation en 2027 des « Assises de l'innovation territoriale » à l'Université d'Angers ; développer l'interconnaissance laboratoire/entreprise et qualification des besoins des entreprises
    - Appui au développement des PME/PMI : création d'une graduate school orientée « entreprise/innovation » ; réflexions sur l'accompagnement et l'ancrage de startups (réflexion sur les moyens liés à la simulation (appui sur le prochain CPER) ; accueil de startups « dans le champ du numérique » sur les sites universitaires); promotion des offres de services des


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Plateformes technologiques de l'Université d'Angers ; création de « plateformes/Tiers Lieu » pour l'expérimentation (type UserLAb P2AC) ; soutien aux actions portées par les agences et collectivités territoriales

- Axe 2 : Développement de la capacité et des moyens
  - Actions propres à l'Université d'Angers : reconnaissance « laboratoire » ; points Bonus ; pluriannualisation de la gestion économique des contrats « industriels » (à l'étude) ; reconnaissance des « personnels » ; RIPEC et Primes aux enseignants-chercheurs et chercheurs, et personnels BIATSS (à l'étude) ; Primes au brevet « dès le premier euro » ; congé « Innovation » ; Séjour (long) en entreprise ; mention spécifique dans les fiches de poste de recrutement enseignants-chercheurs et chercheurs
  - Actions dans le cadre du PUI
  - Inscription dans le COMP de l'établissement
  - Dépôt d'un Carnot « territorial »
  - Appui sur les actions de la Région (notamment Tandem, labellisation des plateformes, Programme d'identification de savoir-faire des laboratoires)
  - Promouvoir les outils de l'ANR (PRCE, LabCom, chaire industrielle formation et recherche)
  - Définir une politique « Europe » : Répondre à l'appel EIT en tant qu'établissement porteur au niveau EU Green (transposition du modèle PUI)
  - Réflexions autour d'un PUI 2
  - Consolidation des équipes : pérennisation des Ingénieurs Filières (fin du Programme CPER Fil'Innov) ; personnel d'appui et de suivi des projets
  - Nouveau personnel : recrutement d'Ingénieurs d'affaires pour prospecter et veille en relation avec nos filières/lobbying auprès des partenaires (Région/Europe)

Monsieur CASTANIER effectue un focus sur la pluriannualisation de la gestion économique des contrats « industriels » qui est une volonté sur laquelle la gouvernance travaille. L'idée est de pérenniser les fonds obtenus et de ne pas forcément les dépenser dans l'année ou avant la fin du contrat. Par ailleurs, des enseignants-chercheurs et personnels BIATSS vont bien au-delà de ce qui est inscrit dans leur fiche de poste et sont moteurs dans la recherche et le développement d'activités. L'objectif est de pouvoir reconnaître leur investissement.

*Départ de M. Patrice MARCILLOUX, à 15h32*

**Madame GROLLEAU** se satisfait que l'Université d'Angers s'inscrive dans des programmes nationaux pour aller chercher des financements supplémentaires.

**Monsieur CANEVET** s'interroge sur les chances d'être lauréat à l'appel Carnot 2026.

**Monsieur CASTANIER** explique que les critères d'éligibilité sont bien remplis et la dotation est annoncé à 30 % du montant global du projet.

**Monsieur CANEVET** souhaite connaître le rôle de la Fondation UA vis-à-vis d'éventuelles sollicitations de partenaires locaux, et l'articulation avec le pôle partenariat/innovation.

**Monsieur CASTANIER** répond qu'il s'agit de travailler en collaboration. Les chaires UA sont typiquement portées par la Fondation UA par exemple.

**Madame GROLLEAU** précise que le PUI englobe des partenaires locaux alors que la Fondation ne comprend que le périmètre de l'Université d'Angers.

### Présentation des projets bonus

**Madame CAMUS** annonce qu'elle a rencontré, en compagnie de monsieur CASTANIER, l'ensemble des directions des unités de recherche durant le mois de mars 2026. Des questionnaires ont par ailleurs été transmis sur les contours recherche de l'unité et les projets bonus. Elle précise qu'une unité a décidé de ne pas émarger au dispositif de projet-bonus. Les directions des unités ont indiqué que les rencontres étaient transparentes et utiles, notamment pour repérer les problématiques. Elles ont bien compris l'objet "projet-bonus", sans concurrence entre les unités et avec une liberté de proposer des projets différents par rapport aux listes transmises par les vice-présidents. La constitution des bonus a reposé sur des discussions internes à l'unité/SFR (en bureau, conseil d'unité, AG ou SFR), nécessitant d'expliquer et parfois de rassurer. Le processus a globalement été perçu comme simple. Les stratégies d'unité et d'équipe sont variées :

- Orientation sur la dimension internationale ;
- Focus sur les financements de thèses ;
- Focus sur l'accompagnement des néo-recrutés et des primo-déposants ;
- Accompagnement à l'HDR ;
- Volonté de réduire l'intensité des dépôts aux AAP (source d'épuisement, notamment administratif) en priorisant et accompagnant sur des trajectoires de dépôts

Le bilan des projets priorisés par les unités de recherche est le suivant :

- Projets AAP/Contrat/Conventions
  - Programmes nationaux #12 et internationaux #12
  - Financements de thèse et post-doc #12
  - Contrats privés #4 et publics #4
  - Collaborations/structurations internationales, économiques, techniques #6
  - Tremplins aux AAP structurants #4
  - Projet de carrière #2
- Projets autre valorisation
  - Visibilité de la recherche #10
  - Productions scientifiques et données de la recherche #8
  - Accompagnement des collègues pour les HDR et trajectoire AAP #8
  - Projets collectifs d'établissement et d'unité #8
  - Attractivité chercheurs ONR #7
  - Science : société, participative, ouverte #3

Il sera demandé aux directeurs d'unités, en septembre prochain, de fournir les justificatifs par rapport aux objectifs fixés ; justificatifs nécessaires pour permettre l'attribution des bonus.

**Monsieur CANEVET** signale que les candidatures IUF sont déposées début novembre.


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

**Madame CAMUS** identifie aussi les projets ANR qui doivent être déposés en octobre. Elle rappelle que ce dispositif est triennal et porte sur les années 2026, 2027 et 2028. Pour l'année 2026, les unités de recherche ont peu de temps pour respecter les objectifs. C'est la raison pour laquelle il a été demandé aux directeurs d'unités des engagements pour certains éléments qui seront vérifiables ultérieurement dont les projets ANR ou les candidatures IUF. La relation de confiance entre la gouvernance et les directeurs d'unités de recherche fait aussi partie du dispositif.

**Madame GROLLEAU** souligne qu'une unité n'a pas souhaité poursuivre dans la démarche des projets-bonus, à savoir le laboratoire ESO. Celui-ci a également annoncé, via un courrier adressé à la présidence, qu'il ne souhaitait pas s'associer à l'initiative Carnot, ce qui est particulièrement dommageable.

**Madame CAMUS** précise que, selon la direction d'ESO, l'unité était gênée par la dimension économique des projets et craignait de devoir faire plus alors que les collègues se sentaient déjà sous pression. Or, ce n'est pas l'objet des projets-bonus. Un autre argument remonté était que le montant des bonus était trop peu élevé et que l'unité préférait déployer ses efforts sur d'autres leviers de financement. Autre argument encore, les projets-bonus étaient perçus comme une demande de justification supplémentaire à celle que demandait déjà la tutelle ONR.

### Pôle des données de la recherche

**Monsieur HAMARD,** Directeur adjoint du SCDA - pôle archives et services aux chercheurs, annonce, présente un projet qui s'inscrit dans la feuille de route de l'Université d'Angers qui a été validée lors de la Commission de la recherche de janvier 2024 et qui prévoit notamment la création d'un réseau d'expertise de la donnée à l'Université composé des différents acteurs et spécialistes du cycle de vie des données de la recherche. Plusieurs services accompagnent les laboratoires sur la gestion des données de recherche et l'idée du pôle est de mutualiser les informations au bénéfice des chercheurs et des projets de recherche. Il comptabilise 7 agents de l'Université d'Angers qui travaillent sur les données de la recherche dont 1 seul à temps plein. Il informe qu'il n'y aura pas de développement sans participation active du chercheur. Monsieur HAMARD prend l'exemple de l'accompagnement à la transcription d'entretiens oraux. Le pôle des données de la recherche viendra en accompagnement pour développer des solutions afin d'obtenir la transcription mais il appartiendra bien au chercheur de vérifier et de corriger les données. Il n'y aura pas non plus d'analyse des données à la place du chercheur. Le pôle pourra intervenir sur l'ensemble des données de la recherche hormis les données de santé qui bénéficient d'un traitement particulier et qui relèvent du CHU. Un formulaire unique est déjà accessible sur le site de la BU d'Angers et le sera prochainement sur l'ENT de l'Université.

*Départs de M. Olivier ALEVEQUE et M. Antony TAILLEFAIT, à 16h12*

### Mistral ESR - modalités de répartition des données

**Monsieur OGER,** Vice-président Numérique, rappelle que le projet Ilaas est un projet de de valorisation entre universités au sens RH, financier et technique. Il est piloté par son homologue de l'Université de Rennes et vise à mutualiser des machines et de l'expertise ingénieur et mettre à disposition des modèles d'IA pour toute la communauté. Il s'agit d'une expérimentation sur une année et les licences correspondent à des accords avec

Mistral, ce qui garantit la souveraineté des données. 300 licences ont été commandées et payées par le SIEN (Nantes – Angers – Le Mans) pour un montant de 18 000 €, à raison de 100 licences par université. Or, il risque d'y avoir plus de 100 besoins exprimés.

**Madame CAMUS** informe que le bureau de la Commission de la recherche a débattu sur la méthodologie à adopter s'il y a plus de 100 demandes de collègues de l'Université d'Angers pour un usage recherche. Il est donc proposé de calculer un nombre de licences seuil par unité (au prorata du nbre de personnels permanents de l'unité enseignants-chercheurs, IGE/IGR). Si les demandes de certaines unités n'atteignent pas leur seuil, le cumul non utilisé est redistribué équitablement vers les autres unités ayant dépassé leur seuil de demandes. Certains membres du bureau préfèrent qu'il y ait au minimum 2 licences par unité, ce qui a nécessité un second calcul.

**Madame GROLLEAU** pense que la seconde proposition est préférable étant donné qu'un agent qui dispose de la licence sur son ordinateur peut très bien partir en mission, ce qui fait que les autres collègues n'y auraient plus accès pendant un certain temps.

**Monsieur AMIARD** pense qu'il faut se féliciter collectivement du travail réalisé par tous les acteurs régionaux. Il existe toujours un effet d'aubaine mais il faut véritablement rattacher la licence IA à un projet de recherche. Les unités doivent donc réfléchir à ce que cette licence va leur apporter en termes d'efficacité.

**Monsieur OGER** rappelle qu'il existe aussi des outils d'IA publics qui sont déjà utilisables.

**Madame CAMUS** insiste sur les conditions d'usage de l'IA même si la souveraineté est garantie et qu'elle est moins énergivore que d'autres IA. L'Université d'Angers dispose d'une charte IA, et une charte sur la donnée est en cours d'élaboration. Un encadrement est donc nécessaire.

**Madame GROLLEAU** souhaite savoir ce qui passera au bout de l'année d'expérimentation.

**Monsieur OGER** explique qu'un bilan sera effectué en termes d'usage, ce qui permettra de prendre des décisions pour la suite. Il précise aussi que la licence ne sera pas installée sur un ordinateur mais renverra à un compte d'accès.

**Madame LAMBERT WIBER** suggère que le compte d'accès soit partagé entre les collègues d'une unité.

**Monsieur OGER** répond que le compte d'accès sera individuel.

### Résultats des élections commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

**Madame PRUDHOMME,** Responsable du Service des affaires institutionnelles, annonce que des élections ont été organisées en ligne pour le renouvellement complet des usagers et partiel des personnels au sein des commissions permanentes et des conseils de gestion des services communs, les 31 mars et 1er avril 2026. Aucune candidature n'é été reçue pour les élections par les membres de la Commission Recherche. Des élections partielles seront organisées prochainement pour pourvoir les sièges vacants :


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

- Commission des relations internationales : 2 sièges de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de la Commission recherche
- Commission vie de l'établissement : 1 siège de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de la Commission recherche ; 1 siège de représentants des étudiants de la Commission recherche

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h37.

La Présidente
de l'Université d'Angers
*Françoise GROLLEAU*



**Présidence de l'Université d'Angers**
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

## 3. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 avril 2026


Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

# Commission Recherche

Lundi 13 avril 2026

# Ordre du jour

## Informations générales

## Points soumis au vote

**1. Procès-verbaux**

**2. Prospectives et moyens**

- Porteurs de projet des futures ED

## Points non soumis au vote

1. Bilan et stratégie de la recherche partenariale
2. Présentation des projets bonus
3. Pôle des données de la recherche
4. Mistral ESR : modalité de répartition des licences
5. Résultats des élections

# Informations générales

# Journée Science Ouverte, accords transformants et WOS

# Budget UA et tournant national

## Ouvrir la science à titre onéreux

Un accord « transformant » couvre :
» La **lecture** (accès aux revues)
» La **publication** (prise en charge des APC via un modèle Publish & Read)

Les accords transformants avec Elsevier, Wiley et Springer ont permis à l'UA de 2022 à 2025 de maîtriser les dépenses d'APC.

Ces modèles (alliant lecture et publication) ne sont pas soutenables au regard de l'évolution globale du budget dédié à la BUA depuis 2024.

## Un modèle coûteux

| | |
|---|---|
| Springer * | 45 360 € |
| Wiley * | 45 360 € |
| Elsevier * | 160 000 € (accord national) |
| WOS (base de données) | 27 746 € |

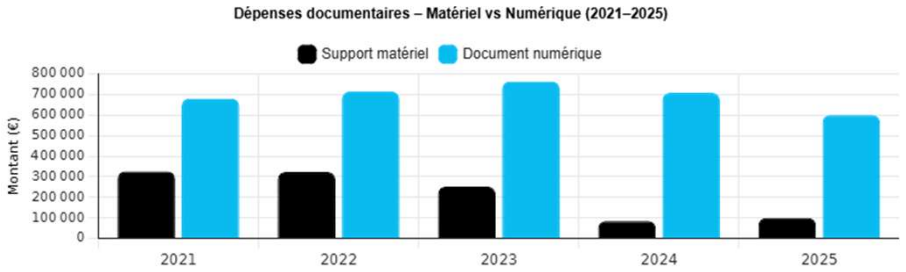

# Changer de modèle ?

## Journée science ouverte 21 mai 2026 9h-12h (MRGT)

Nombre d'universités ont fait le choix politique de renoncer, entre 2021 et 2026, aux accords transformants négociés avec les grands éditeurs. Le 21 mai :

- **Sorbonne Université**
- **L'Université de Lorraine**

viendront à Angers présenter les raisons de leur choix et les moyens et alternatives mis en œuvre pour que **recherche**, **science ouverte** et **sobriété budgétaire** convergent dans l'intérêt de tous, tout en levant la dépendance vis-à-vis des éditeurs en situation de monopole.

# Actualités CSTI

# Actualités CSTI

**Une pause dans la programmation de la Nuit Européenne des chercheurs :** comme l'année dernière, le consortium national n'a pas obtenu le soutien européen. Le Bureau de Terre des Science a estimé qu'une nouvelle édition (en mode dégradée) ne pourrait être maintenue. Réflexions en cours sur le déploiement d'un nouvel événement, sur un autre format.

**Poursuite de la Fête de la Science :** 10 et 11 octobre à l'ENSAM – Date limite de dépôt des projets : **30 avril 2026**.

# Évaluation HCERES des unités de recherche

**Nouveau calendrier :**
**Dépôt des autoévaluations des unités de recherche** : 15 février 2027
**Début des visites des unités de recherche** : avril 2027
**Envoi de la version provisoire du rapport de l'établissement et de ses formations** : octobre 2027

**- Le nombre de pages recommandé contient-il les annexes ?** *Les annexes peuvent venir en complément du document à rédiger (ex : pour une unité de mois de 20 permanents, le document unique peut être constitué de 15 pages + 5 pages d'annexes). Il convient de garder en tête que la taille du dossier unique doit rester raisonnable afin que le comité d'experts puisse s'en saisir dans sa globalité.*

**- Le dossier unique peut-il être rédigé en anglais ?** *Oui. La langue du dossier est au choix de l'unité, toutefois, il convient d'anticiper la composition du comité d'expert : dans certaines disciplines, une langue peut être préférée à une autre.*

**- Dans les tableaux 1 (personnels permanents) et 2 (personnels non permanents) faut-il indiquer des listes de personnels ou uniquement des nombres de personnels ?** *Seuls le nombre de personnels est attendu, les listes nominatives ne doivent pas être communiquées.*

**- A quelle date terminera notre contrat, et à quelle date débutera le suivant ? Doit-on faire coïncider la période du projet de l'unité avec ces dates, idem pour le mandat du directeur d'unité ?** *Le HCERES ne dispose pas d'information concernant les dates des contrats : c'est l'Etat qui est décisionnaire en la matière. Il faut décorréler ces différents éléments. L'évaluation HCERES n'est pas liée au contrat entre l'Etat et les Universités. Il faut distinguer la partie scientifique de la partie institutionnelle. Le projet de l'unité est porté par ses membres, pas seulement par son directeur, donc le changement de directeur peut intervenir durant la période du bilan ou du projet.*

**- Quelles sont les dates de la partie bilan du dossier unique ?** *La date de dépôt étant fixée en 2027, la période du bilan est : 1er janvier 2022 - 31 décembre 2026. Toutefois, si un évènement important est intervenu dans l'unité avant cette période, il est possible de le mentionner dans le dossier unique, et notamment les conséquences qu'il aura eu durant la période de bilan (ex : obtention d'un ERC)*

**- Quelles sont les dates de la partie projet du dossier unique ?** *Sur un plan institutionnel, la date de début (ou de renouvellement) de la reconnaissance (ou de la labellisation) des unités relève de la responsabilité des établissements. Dans ce contexte, le Hcéres n'impose pas de date de démarrage particulière pour la description du projet. Les unités sont invitées à se projeter sur les 6 prochaines années.*

# Points soumis au vote

01

# Procès verbaux

- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 6 octobre 2025 – vote
- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 15 décembre 2025 – reporté

02

# Prospectives et moyens

Porteurs de projet des futures ED

# Porteurs de projets ED 2028

# Restructuration des EDs

## Planning suivi

- 3 novembre 2025 : Présentation Conférence des DU
- 1er décembre 2025 : Présentation Bureau de la CR
- 2 décembre 2025 : Conseil de Pôle doctoral
- 5 décembre 2025 : Diffusion de l'appel à manifestation
- 15 décembre 2025 : CR - présentation du calendrier et démarche
- 6 février 2026 : Retour des intentions
- 16 février 2026 : Présentation des candidatures en Bureau de la CR
- CR Mars : Candidatures reçues, référentiels HCERES, calendrier affiné
- 9 mars 2026 : Auditions des porteurs et porteuses de projet
- Septembre 2026 : Présentation des projets

# Binômes auditionnés le 9 mars 2026

## ED « SHS »

Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY

## ED « Sciences et Ingénierie »

Abdérafi CHARKI, Xavier ROULLEAU (binôme 1)
David ROUSSEAU, Lionel SANGUINET (binôme 2)

## ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement »

Emilie ROGER-TALIBART, Jérémy LOTHIER

# ED « SHS » - Jérémy BESNARD (LPPL) – Pauline BRULEY (CIRPaLL)

## GOUVERNANCE

- Collégiale et opérationnelle : J. Besnard (directeur) - P. Bruley (directrice adjointe)
- « direction adjointe » incluant les thématiques des 3 autres EDs + 2 collègues IARA
- Partenaires présents dans le bureau avec droit de vote

## PÉDAGOGIE - FORMATIONS

- Promouvoir l'interdisciplinarité et la transversalité (formations collège *versus* ED)
- Développer les formations en prise avec les enjeux contemporains
- Promotion de l'approche par compétences

## POLITIQUE SCIENTIFIQUE

- Promouvoir une culture doctorale commune (séminaire annuel, journées doctorales)
- Poursuivre les collaborations et consolider les partenariats existants (avec Bretagne par exemple)

# ED « SHS » - Jérémy BESNARD – Pauline BRULEY

## ENCADREMENT

- Partage du suivi des doctorants selon leurs thématiques scientifiques
- Sécurisation des parcours : rencontres ED/doctorants, ED/directions thèse
- Attention portée à la qualité de vie au cours de la thèse
- Recrutement par jury – publicité des critères de sélection

## AMBITIONS

- Développement des collaborations régionales et inter-régionales
- Promouvoir les projets interdisciplinaires
- Développement de projets interED à l'échelle européenne
- Valoriser les coopérations internationales
- Réflexion sur l'après doctorat (relation avec APEC à penser)

# ED « SHS » - Jérémy BESNARD – Pauline BRULEY

**AVIS AUDITION -** C. Arab (Dir. SFR Confluences), JF. Bruggeman (DRIED), D. Vollet (Inst. Agro), S. Camus (VP Recherche), N. Clere (Dir. Pôle doctoral)

**Forces**

- Projet réfléchi, clair et bien construit
- Organisation collégiale
- Ambitions régionales
- Volonté d'un suivi affiné des doctorants

**Amélioration**

- Interdisciplinarité pour les doctorants et insertion professionnelle
- Internationalisation : précision des objectifs
- Mode de financements des doctorants (beaucoup de doctorants > D3)

**Avis favorable**

# ED « Sciences et Ingénierie » - Abderafi CHARKI (Laris) – Xavier ROULLEAU (Larema)

## GOUVERNANCE

- Représentation de tous les laboratoires – direction (A. Charki)
- Proposition de créer un bureau de l'ED associant VPR, direction pole doctoral
- Mise en place de correspondants doctorants au sein de chaque laboratoire

## PÉDAGOGIE - FORMATIONS

- Mettre en place un tutorat pour les primo-inscrits
- Promouvoir le catalogue de formations actuel et proposer des formations à partir des enseignements de Master 2
- Développer les formations en anglais

## POLITIQUE SCIENTIFIQUE

- Assurer la pluridisciplinarité en valorisant les différents M2 associés
- Structurer le projet doctoral autour d'une *Graduate school* pluridisciplinaire

# ED « Sciences et Ingénierie » - Abderafi CHARKI – Xavier ROULLEAU

## ENCADREMENT

- Promouvoir la formation des encadrants HDR
- Etablir des critères explicites pour la répartition des contrats doctoraux
- Promouvoir l'ED pour attirer les « talents »

## AMBITIONS

- Mettre en place une *Graduate School* pluridisciplinaire
- Encourager les mobilités internationales des doctorants
- Réflexion collective pour construire un projet durable
- Promouvoir le suivi des *alumni*
- Encourager l'utilisation du portfolio
- Promouvoir l'entrepreunariat post-doctorat

# ED « Sciences et Ingénierie » - Abderafi CHARKI – Xavier ROULLEAU

**AVIS AUDITION** - P. Blanchard (DU Moltech), JF. Bruggeman (DRIED), L. Chaumont (repr. LAREMA), S. Camus (VP Recherche), S. Chaussedent (DU LphiA), N. Clere (Dir. Pôle doctoral), N. Gutowski (repr. Leria), S. Lahaye (DU Laris)

**Forces**

- Amélioration de l'existant
- Valorisation du travail et du devenir des doctorants
- Projet ambitieux, souple et adapté
- Ouverture vers l'entrepreunariat

**Amélioration**

- Manque de propositions concrètes
- Précisions à envisager concernant la thématique de la *Graduate school*
- Interdisciplinarité : outils à mettre en œuvre

# ED « Sciences et Ingénierie » - Lionel SANGUINET (Moltech) – David ROUSSEAU (Laris)

## GOUVERNANCE

- Représentation de tous les laboratoires et des SFR, doctorants, représentant socio-économique, H&S et QVT
- Conseil restreint pour le suivi des HDR

## PÉDAGOGIE - FORMATIONS

- Promouvoir une offre de formation locale, lisible et cohérente
- Encourager le déploiement de formations par collègues angevins
- Renforcer l'offre de formation M2/doctorat
- Penser le catalogue des équivalences
- Promouvoir le doctorat sous format VAE

## POLITIQUE SCIENTIFIQUE

- Assurer la pluridisciplinarité

# ED « Sciences et Ingénierie » - Lionel SANGUINET – David ROUSSEAU

## ENCADREMENT

- Planification de la répartition des contrats doctoraux
- Recrutement des candidats par l'ED (promotion de la publicité et respect des règles HSR4R)
- Mise en place d'une procédure de recrutement (jury constitué d'équipe encadrante/ED/équipe de recherche) avec publicité des critères

## AMBITIONS

- Ouverture internationale : aide à la mobilité, participation au réseau ERASMUS+
- Ouverture sur le monde professionnel : journées en présence de professionnels, captation de témoignages des pairs
- Développement d'un réseau *alumni*
- Ouverture transdisciplinaire vers des réseaux scientifiques

# ED « Sciences et Ingénierie » - Lionel SANGUINET – David ROUSSEAU

**AVIS AUDITION** - P. Blanchard (DU Moltech), JF. Bruggeman (DRIED), L. Chaumont (repr. Larema), S. Camus (VP Recherche), S. Chaussedent (DU LphiA), N. Clere (Dir. Pôle doctoral), N. Gutowski (repr. Leria), S. Lahaye (DU Laris)

## Forces

- Bonne connaissance de l'existant et projet basé sur l'existant
- Prise de conscience des enjeux de la formation doctorale
- Identification des problématiques de la future ED

## Amélioration

- Rôle de l'ED et place des UR à définir pour les recrutements
- Ouverture internationale et guichet de financement ED (démultiplication des guichets)
- Sensibiliser les acteurs de l'ED sur HSR4R

# ED « Sciences et Ingénierie »

Il a été demandé à chacun des membres présents pour ce comité d'évaluation de donner un avis et une préférence vis-à-vis des deux projets, au regard des présentations des porteurs et des temps d'échange qui ont suivi.

**A l'unanimité, le comité d'évaluation a porté sa préférence sur le projet présenté par Lionel Sanguinet et David Rousseau, et lui a donné un avis favorable.**

# ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement » - Emilie ROGER-TALIBART (Mint) – Jérémy LOTHIER (IRHS)

## GOUVERNANCE

- Equilibre de composition du conseil pour répartition équitable ICAT/QASAV
- Mise en place de commissions : recrutement, formations, internationale et professionnalisation et animation scientifique
- Directrice : Emilie Roger ; directeur adjoint : Jérémy Lothier

## PÉDAGOGIE - FORMATIONS

- Promouvoir le catalogue de formations régional actuel
- Réflexion sur les formations interdisciplinaire à mettre en place
- Développement d'un mentorat doctorat pour faciliter les liens avec les doctorants
- Proposer aux ONR et partenaires de l'ED la mise en place de formations

## POLITIQUE SCIENTIFIQUE

- Promouvoir l'organisation de journées scientifiques à l'échelle de l'ED
- Assurer une visibilité des thématiques portées par l'ED
- Réduire le nombre de spécialités du doctorat

# ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement » - Emilie ROGER-TALIBART – Jérémy LOTHIER

## ENCADREMENT

- Concours avec répartition équitable des contrats doctoraux
- Attribution des contrats doctoraux au mérite des candidats
- Proposition d'un oral de recrutement pour dispositifs concours ou hors concours
- Proposer d'avancer le calendrier pour rendre résultat des concours mi-juin

## AMBITIONS

- Promouvoir l'interdisciplinarité
- Ouverture internationale de l'ED pour faciliter les mobilités et attirer les futurs doctorants
- Favoriser le partenariat public/privé

# ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement » - Emilie ROGER-TALIBART – Jérémy LOTHIER

**AVIS AUDITION** - JF. Bruggeman (DRIED), D. Vollet (Inst. Agro), S. Camus (VP Recherche), N. Clere (Dir. Pôle doctoral), H. Libouban (repr. SFR ICAT), E. Metzger (repr. Environnement), V. Raymond (repr. SFR QUASAV)

**Forces**

- Clarté du projet
- Organisation claire de la gouvernance
- Mise en place de journées scientifiques interdisciplinaires
- Ouverture des formations vers ONR, partenaires

**Amélioration**

- Définition des missions des commissions
- Articulation avec IARA (mise en contact binôme et B. Teulat)
- Vigilance spécialités/thématiques de recherche

**Avis favorable**

# Binômes retenus comme porteurs de projet des futures ED de l'UA

## ED « SHS »

Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY

## ED « Sciences et Ingénierie »

David ROUSSEAU, Lionel SANGUINET

## ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement »

Emilie ROGER-TALIBART, Jérémy LOTHIER

***Soumis à approbation de la CR :***
*Binômes retenus comme porteurs de projet des futures ED de l'UA*

# Points non soumis au vote

01

# Bilan et stratégie de la recherche partenariale

- Bilan 2025 du Pôle Partenariat et Innovation
- Stratégie
  - Définitions
  - Les objectifs généraux
  - Les actions
  - Le ressourcement

# L’activité contractuelle des unités de recherche en 2025

# LA RECHERCHE À L'UA 2025

**730**
activités contractuelles
(*subvention, partenariat, support)*

**256**
contrats de recherche
(subventions)
***+ 10 %***

**179**
contrats de partenariat

**13,8 M€**
*de recettes*

dont
**2,5 M€**
*en gestion ONR**
*(18% hors Inserm)*

*Conception : Pôle Partenariat Innovation (DRIED)*

*Part des recettes en gestion par les Organismes Nationaux de Recherche (CNRS, INSERM en attente, INRAE)

Extraction de l'activité contractuelle via le SI ***O.S.C.A.R*** - Contrats signés entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025
évolution en % par rapport à l'année 2024

# LA RECHERCHE À L'UA 2025

## LES CONTRATS DE RECHERCHE

*Associations, Fondations, Autres financeurs*

**96** Autres Partenaires socio-économiques **2,9 M€**

**105** UA **964 k€**

*MIR, Colloques, Thèses*
*Cofinancement de projets structurants*

**18** Maturations et Prématurations **606 k€**

*PUI PREDICT*
*AAP 2024-2025*

**2** Europe **312 k€**

**2** FEDER **785 k€**

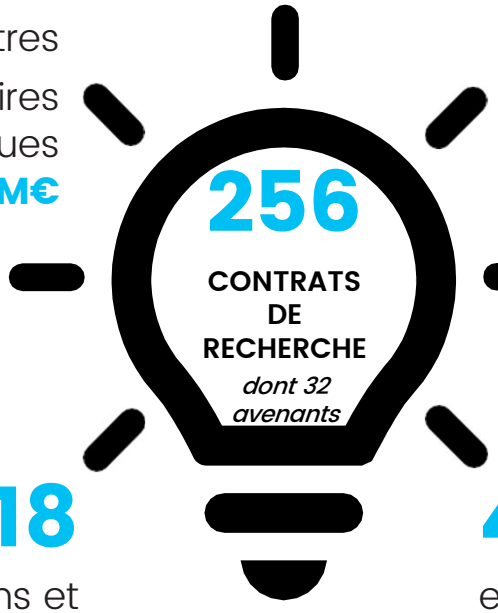


**32** ANR **4,4 M€** ***+ 42%***

*dont 1 CPJ, 22 PRC, 2 JCJC*

**42** Région et collectivités **2,6 M€ + 100%**

*2 Chaires Territoire d'Avenir :*
*TDS (ESO-POPS)*
*LAB'EAUX (GRANEM)*

**12,6 M€**
*de recettes de subvention*

**56 k€**
montant moyen des projets financés

Extraction de l'activité contractuelle via le SI ***O.S.C.A.R*** - Contrats signés entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025

*Conception : Pôle Partenariat Innovation (DRIED)*

# UNE RÉPARTITION EN MONTANT PAR TYPE ET PAR PÔLE

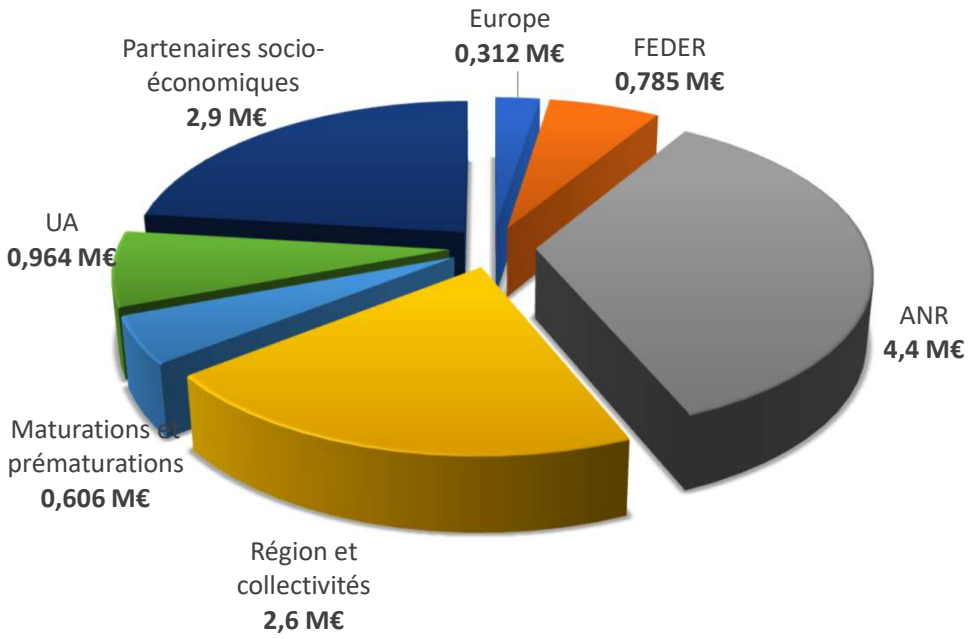


# LA RECHERCHE À L'UA 2025

# LES CONTRATS DE SUBVENTION

**12,6 M€**

*de recettes de subvention*

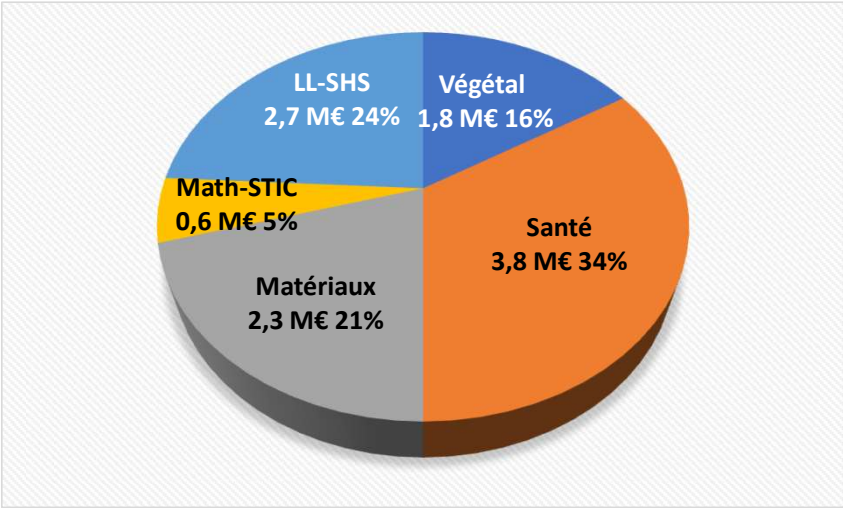


Extraction de l'activité contractuelle via le SI ***O.S.C.A.R*** - Contrats signés entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025

*Conception : Pôle Partenariat Innovation (DRIED)*

# LA RECHERCHE À L'UA 2025

## LES CONTRATS DE PARTENARIAT

**179** contrats de partenariat

**149** contrats de prestation
dont 19 avec des partenaires industriels

**15** collaborations publiques

**15** collaborations industrielles – dont 2 nouvelles CIFRE ou contrat de droit privé

**1,2 M€**
*de recettes*

**7,4 k€**
montant moyen des contrats

Extraction de l'activité contractuelle via le SI ***O.S.C.A.R*** - Contrats signés entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 - évolution en % par rapport à l'année 2024

*Conception : Pôle Partenariat Innovation (DRIED)*

# LA RECHERCHE À L'UA 2025

# LES CONTRATS DE PARTENARIAT

## UNE RÉPARTITION EN MONTANT PAR TYPE ET PAR PÔLE

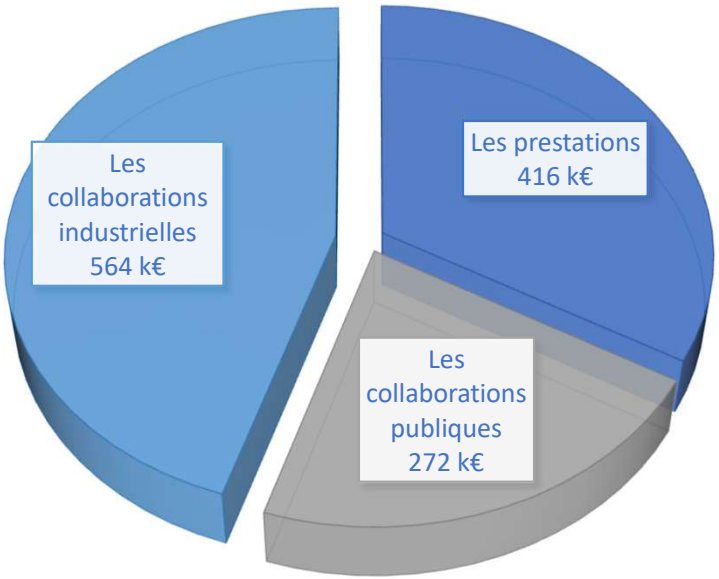


**1,2 M€**

*de recettes*

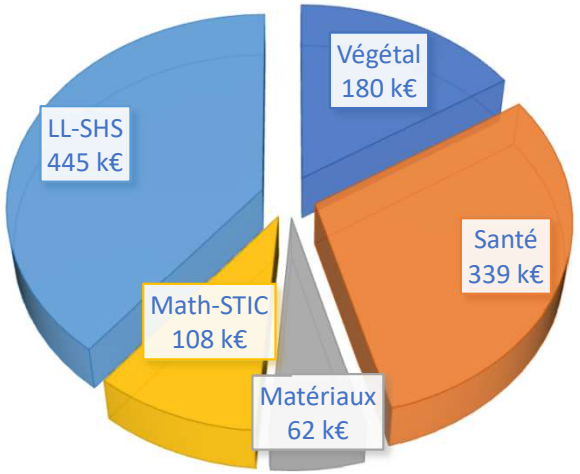


Extraction de l'activité contractuelle via le SI ***O.S.C.A.R*** - Contrats signés entre le 01/01/205 et le 31/12/2025

*Conception : Pôle Partenariat Innovation (DRIED)*

# LA RECHERCHE À L'UA 2025

## LES ACTIVITÉS SUPPORTS

**295 contrats supports**

**133**
Recrutements CDD sur projet **+ 17 %**

**31**
conventions d'hébergement

**2**
titres de propriété intellectuelle prêts au transfert

**34**
accords de consortium, NDA et MTA

**12**
Conventions cadre

**31**
Conventions de reversement

Extraction de l'activité contractuelle via le SI ***O.S.C.A.R*** - Contrats signés entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 - évolution en % par rapport à l'année 2024

*Conception : Pôle Partenariat Innovation (DRIED)*

## *POUR RÉSUMER*

- Une activité globale stable en nombre de contrat et en recettes par rapport à 2024

- A nuancer avec les chiffres INSERM encore en attente

- Une augmentation des financements ANR et Région avec l'obtention de 2 Chaires Territoire d'Avenir (TDS - Sébastien Fleuret, ESO et LAB'EAUX – Marianne Lefebvre, GRANEM)

- Une augmentation des recettes pour les contrats de partenariat

- Un gros contrat de partenariat signé en SHS avec l'entreprise RTE dans le cadre du projet ZHILI d'Aurélie DAVRANCHE (ESO)

# Stratégie de la recherche partenariale et contractuelle à l'UA

## Proposition

# Définitions : recherche partenariale et sociétale

**C'est une recherche en collaboration avec le monde socio-économique avec un objectif de <u>création de propriété intellectuelle / de valeur pour la société</u>**

» **Recherche collaborative**

- entre une ou plusieurs universités et un ou plusieurs acteurs socio-économiques (entreprises, collectivités et associations), en réponse à un besoin exprimé par ces derniers.

» **Recherche contractuelle**

- effectuée sur la base d'un contrat de collaboration de recherche direct avec un partenaire socio-économique, **sans subvention aucune des pouvoirs publics**.

# La stratégie générale : Objectifs et plan d'action

## » Objectifs généraux (inscription dans le COMP)

- Faire **mieux reconnaitre** la Recherche Partenariale et Contractuelle comme une **recherche d'excellence** au sein :
  - De l'établissement ;
  - Dans les carrières des ECC
- **Renforcer le potentiel** d'innovation et de valorisation de l'UA

## » 2 axes d'action

- Renforcement de l'ancrage territorial
- Développement de la capacité et des moyens

# Axe 1 : Renforcement de l'ancrage territorial

## Une université plus ancrée dans son territoire

### » Qui prend en compte les spécificités de son territoire

- Forte représentation des PME/PMI (faible capacité et intérêt à l'innovation de rupture)
- Forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire
- A fort potentiel d'innovation

### » Qui se réaffirme

- Par une position Université Chef de File
- Par le portage du PUI PREDICT
- Par la réponse à l'appel Carnot 2026 – Carnot territorial
- Par une offre de service orientée « société et entreprises »

### » En cohérence avec la politique territoriale, nationale et européenne

- La concertation avec Angers Loire Développement
- Les axes de la stratégie de la politique de la Région Pays de Loire
- Le renforcement des dispositifs ANR, de la BPI et de l'Europe

# Des actions en cours et à court terme

## » Amélioration de la visibilité/lisibilité du potentiel ESR sur le territoire

- Organisation en 2027 des « Assises de l’innovation territoriale »
- Développer l'interconnaissance laboratoire / entreprise et qualification des besoins des entreprises

# Des actions en cours et à court terme

» **Amélioration de la visibilité/lisibilité du potentiel ESR sur le territoire**

» **Appui au développement des PME/PMI**

- Création d'une graduate school orientée « entreprise/innovation »
- Réflexions sur l'accompagnement et l'ancrage de startups
  - Réflexion sur les moyens liés à la simulation (appui sur le prochain CPER)
  - Accueil de startups « dans le champ du numérique » sur les sites universitaires (locaux, moyens, expertises)
- Promotion des offres de services des Plateformes technologiques de l'UA
- Création de « plateformes/Tiers Lieu » pour l'expérimentation (type UserLAb P2AC)
- Soutien aux actions portées par les agences et collectivités territoriales

# Axe 2 : Développement de la capacité et des moyens

## Incitation à la recherche partenariale

### » Actions propres à l'UA

- Reconnaissance « laboratoire »
  - Points Bonus
  - Pluri-annualisation de la gestion économique des contrats « industriels » (à l'étude)
- Reconnaissance des « personnels »
  - RIPEC et Primes aux ECC et BIATSS (à l'étude)
  - Primes au brevet **« dès le premier € »**
  - Autres pistes possibles : Congé « Innovation », séjour (long) en entreprise, mention spécifique dans les fiches de poste de recrutement ECC

### » Actions dans le cadre du PUI

# Recherche de moyens

- **Inscription dans le COMP de l'établissement**
- **Dépôt d'un Carnot « territorial »**
- **Appui sur les actions de la Région** (notamment Tandem, labellisation des plateformes, Programme d'identification de savoir-faire des laboratoires, )
- **Promouvoir :**
  - les outils de l'ANR (PRCE, LabCom, chaire industrielle formation et recherche)
- **Définir une politique « Europe »**
  - Répondre à l'appel EIT en tant que établissement porteur au niveau EU Green (transposition du modèle PUI)
- **Réflexions autour d'un PUI 2**

# Besoins en RH

## » Consolidation des équipes

- Pérennisation des Ingénieurs Filières (Fin du Programme CPER Fil'Innov)
- Personnel d'appui et de suivi des projets

## » Nouveau personnel

- Recrutement d'Ingénieurs d'affaires pour prospect et veille en relation avec nos filières / lobbying auprès des partenaires (région / europe)

02

# Présentation des projets bonus

# Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

**Nombre et durée :** 28 rendez-vous d'1h (dont un regroupant 2 équipes d'une même UMR)

**Période :** mars 2026

**Lieu :** bureau VP Recherche - VP Valorisation/Innovation/Partenariats

**Présence :**
- VP R et VP VIP
- Déléguée recherche en Santé pour les unités du Pôle Santé
- Parfois également DU adj., futur DU pressenti, futur DU adj. pressenti

**Préalable :**
2 sondages remplis par les DU : Contours recherche de l'unité (pour information) + Projets-bonus
1 unité n'a pas répondu aux projets-bonus

**Objet du rendez-vous :**

- Discussion informelle
- Discussion autour des contours de la recherche de l'unité
- Discussion sur les projets remontés par les DU et validation pour passage en CR

# Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

## Remarques globales des DU

- Rencontres transparentes et utiles, notamment pour repérer des problématiques précises d'unités/équipes/personnes.
- Compréhension du dispositif par les DU : pas de mise en concurrence des unités ; projets remontés des unités, avec une liberté de proposer des projets différents par rapport aux listes transmises par les VP ; pas d'injonction à faire plus ; montrer une dynamique et des ambitions de l'unité à travers ses projets ; prise en compte de la structuration de l'unité, son antériorité, sa situation.
- La constitution des bonus a reposé sur des discussions internes à l'unité/SFR (en bureau, conseil d'unité, AG ou SFR), nécessitant d'expliquer et parfois de rassurer.
- Processus globalement perçu comme simple : 1 questionnaire court, rencontre d'1h, justificatifs brefs à remonter en septembre, pas de dossier ou rapport.

# Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

## Remarques globales sur les résultats

- Des idées de projet (plutôt en lien avec la valorisation-innovation) ont parfois émergé des discussions avec les VP.
- A 2 reprises, 2 unités ont proposé des projets communs entre elles.
- 21 unités/équipes ont présenté au moins 1 projet nouveau par rapport aux listes qui avaient été proposées par les VP.
- 1 unité n'a présenté que des projets nouveaux par rapport aux listes transmises par les VP.

# Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

## Remarques globales sur les résultats

- Les unités pour lesquelles la contractualisation en recherche est moins fréquente ont fait des propositions sur des guichets variés et parfois ambitieux (ex. : MSCA, ANR).
- Les unités les plus performantes en matière de contractualisation partagent le constat suivant : montant faible du bonus par rapport aux ressources globales de l'unité.
- La pluriannualisation des bonus (consommation possible en N+1) est attendue.
- La plupart des unités ont pu se projeter, au moins sur certains projets, sur 2 ou 3 ans ; sachant que ces propositions pourront être revisitées d'ici fin 2026.

# Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

## Des stratégies variées d'unité/équipe, ex. :

- Orientation sur la dimension internationale ;
- Focus sur les financements de thèses ;
- Focus sur l'accompagnement des néo-recrutés et des primo-déposants ;
- Accompagnement à l'HDR ;
- Volonté de réduire l'intensité des dépôts aux AAP (source d'épuisement, notamment administratif) en priorisant et accompagnant sur des trajectoires de dépôts.

**Liste des projets remontés par les DU…**

***En rouge : retour des DU***
**** ancien bonus Performance***

# Projets AAP/Contrat/Conventions (1/4)

*Fréquence de citation, par Pôle de recherche*

| | Math-St | Santé | Matér | Vég-Env | LLSHS | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **ANR gestion UA/ONR (part./coord.), PEPR, ANSES** | 3 | 4 | 1 | 3 | 1 | **12** |
| **Thèse : Cifre, droit privé, Tandem, ONR, FRM, FHU…** | 3 | 4 | | 2 | 1 | **10** |
| **Projets internationaux** (dépôt ou obtention) | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 | **9** |
| **Contrat de droit privé/collaboration industrielle** | | 2 | | 1 | 1 | **4** |
| **Contrat de recherche assoc., acteur public, collectivité** | | 2 | | 2 | | **4** |
| **AAP tremplins aux AAP d'envergure** | | | | | 3 | **3** |
| **IUF*** | 1 | | 1 | | | **2** |
| **LabCom*** | | 1 | 1 | | | **2** |
| **LIA/IRL, IRP/IRN*** | | | 1 | 1 | | **2** |
| **Structuration de plateau/plateforme technique** | | 2 | | | | **2** |
| **Thèse/post-doc sur fonds européens** (MSCA PostDFell.) | | | | | 2 | **2** |
| **Europe EIC** (conseil européen de l'innovation, entreprise) | | 1 | | | | **1** |
| **Etoile montante** | | | | 1 | | **1** |
| **Europe ERC (admissible)*** | | | | | 1 | **1** |

***En rouge : retour des DU***
**** ancien bonus Performance***

# Projets AAP/Contrat/Conventions (2/4)

*Fréquence de citation, par Pôle de recherche*

| | Math-St | Santé | Matér | Vég-Env | LLSHS | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Connect Talent*** | | | | | | **0** |
| **CPJ*** | | | | | | **0** |
| **Chaire industrielle*** | | | | | | **0** |
| **Montage de Chaires scientifiques** | | | | | | **0** |

**Projets pour lequel l'établissement s'engage.**

***En rouge : retour des DU***
**** ancien bonus Performance***

# Projets autre valorisation (3/4)

*Fréquence de citation, par Pôle*

| | Math-St | Santé | Matér | Vég-Env | LLSHS | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Visibilité de la recherche** | | | | | | |
| Productions scientifiques (critères quali/quanti à définir par unité, en phase avec l'HCERES, stratégies de co-publication en interne et/ou avec des laboratoires partenaires) | 2 | 3 | | 2 | 1 | **8** |
| Organisation d'événements marquants | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | **7** |
| Communication externe innovante et à impact | | 1 | | 1 | 1 | **3** |
| **Attractivité de la recherche** | | | | | | |
| Intégration dans l'unité de nouveaux C ONR~~, Connect Talent~~ | 1 | 5 | | 1 | | **7** |
| **Rayonnement (projets collectifs d'établissement)** | | | | | | |
| Coordonner un projet inter-SFR UA sur un thème commun | | | | 1 | | **1** |
| Collaborations internationales (alliance européenne et autre) | | | | | 2 | **2** |
| **Implication et contributions pour les sociétés** | | | | | | |
| Projets science et société liés à la politique d'établissement | | | | | 1 | **1** |
| Projets innovants de recherche participative | | | | | 1 | **1** |

***En rouge : retour des DU***
**** ancien bonus Performance***

# Projets autre valorisation (4/4)

*Fréquence de citation, par Pôle*

| | Math-St | Santé | Matér | Vég-Env | LLSHS | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Sur propositions des unités** | | | | | | |
| Restructuration de l'unité, dont coconstruite avec les tutelles | | 3 | | 1 | 1 | **5** |
| Accompagnement intra-unité à l'HDR | 2 | 2 | | | | **4** |
| Ambition sur les données de la recherche (collecte, valoris.) | | 2 | | | 1 | **3** |
| Dispositif d'accompagnement interne aux ANR, INCA… | | 1 | 1 | | 1 | **3** |
| Accompagner les néo-recrutés sur une trajectoire AAP | | | | 1 | | **1** |
| Objectifs concernant la science ouverte | | | | | 1 | **1** |
| **Visibilité de la recherche** | | | | | | |
| Leadership sur un thème phare, différenciant, à fort rayonnement et engageant le collectif de l'unité | | | | | | **0** |
| **Attractivité de la recherche** | | | | | | |
| Portage d'un projet finançant des thèses | | | | | | **0** |
| **Implication et contributions pour les sociétés** | | | | | | |
| Projet inter-unités, inter-SFR, sur la diffusion de la culture scientifique, recherche participative… | | | | | | **0** |

# Bilan des projets priorisés par les unités UA

- **Programmes nationaux** #12 et **internationaux** #12
- **Financements de thèse et post-doc** #12
- **Contrats privés** #4 et **publics** #4
- **Collaborations/structurations internationales, économiques, techniques** #6
- **Tremplins aux AAP structurants** #4
- **Projet de carrière** #2

Projets AAP/Contrat/ Conventions

- **Visibilité de la recherche** #10
- **Productions scientifiques et données de la recherche** #8
- **Accompagnement des collègues pour les HDR et trajectoire AAP** #8
- **Projets collectifs d'établissement et d'unité** #8
- **Attractivité chercheurs ONR** #7
- **Science : société, participative, ouverte** #3

Projets autre valorisation

03

# Pôle des données de la recherche

| | SERVICES | OUTILS / SOLUTIONS |
|---|---|---|
| Suivi des demandes 0 | Traitement des tickets - Etat des besoins - Orientation des demandes | Libanswer (solution de gestion de tickets) |
| Accompagnement au montage des projets 1 | Accompagner à la rédaction (parties données de recherche) - Sensibiliser à la Science ouverte - Conseil sur les attendus | |
| Gouvernance, éthique et conformité des données 2 | Sensibilisation au PGD - Accompagnement à la rédaction - Préparation au passage devant le comité d'éthique - Conseils éthiques et juridiques - Accompagnement au RGPD et aux données sensibles | DMP Opidor / Argos |
| Production et collecte de données 3 | Identification de jeux de données – Web scraping - Conseil et développement de bases de données et d'applications web – Numérisation | LimeSurvey – Heurist |
| Traitement, analyse et environnements de calcul 4 | Nettoyage, enrichissement, alignement de données - Conseil pour le stockage - Interface avec le centre de calcul – Solutions de textmining – Mise en place d'environnement de programmation interactif - | GLiCID - OpenRefine – Whisper – Outils IA - Escriptorium |
| Stockage, sécurité et infrastructures d'accès 5 | Préservation et sécurité des données – Identification d'infrastructure et outils adaptés | GLiCID - Labstorage |
| Curation, documentation et archivage pérenne 6 | Fairisation des données - Curation des données - Gestion des identifiants uniques – Data paper - Création de jeu de données | ORCID – IdHAL |
| Diffusion et réutilisation des données 7 | Accompagnement au dépôt de jeux de données dans entrepôts adaptés (Recherche.data.gouv) - Alimentation wikidata, et Wiki Commons - Aide à la diffusion des données et du code | Recherche.data.gouv - Nakala Omeka-S - Software Heritage – Zenodo - GitHub – Wikidata – Wikipedia – Osint4Fun |

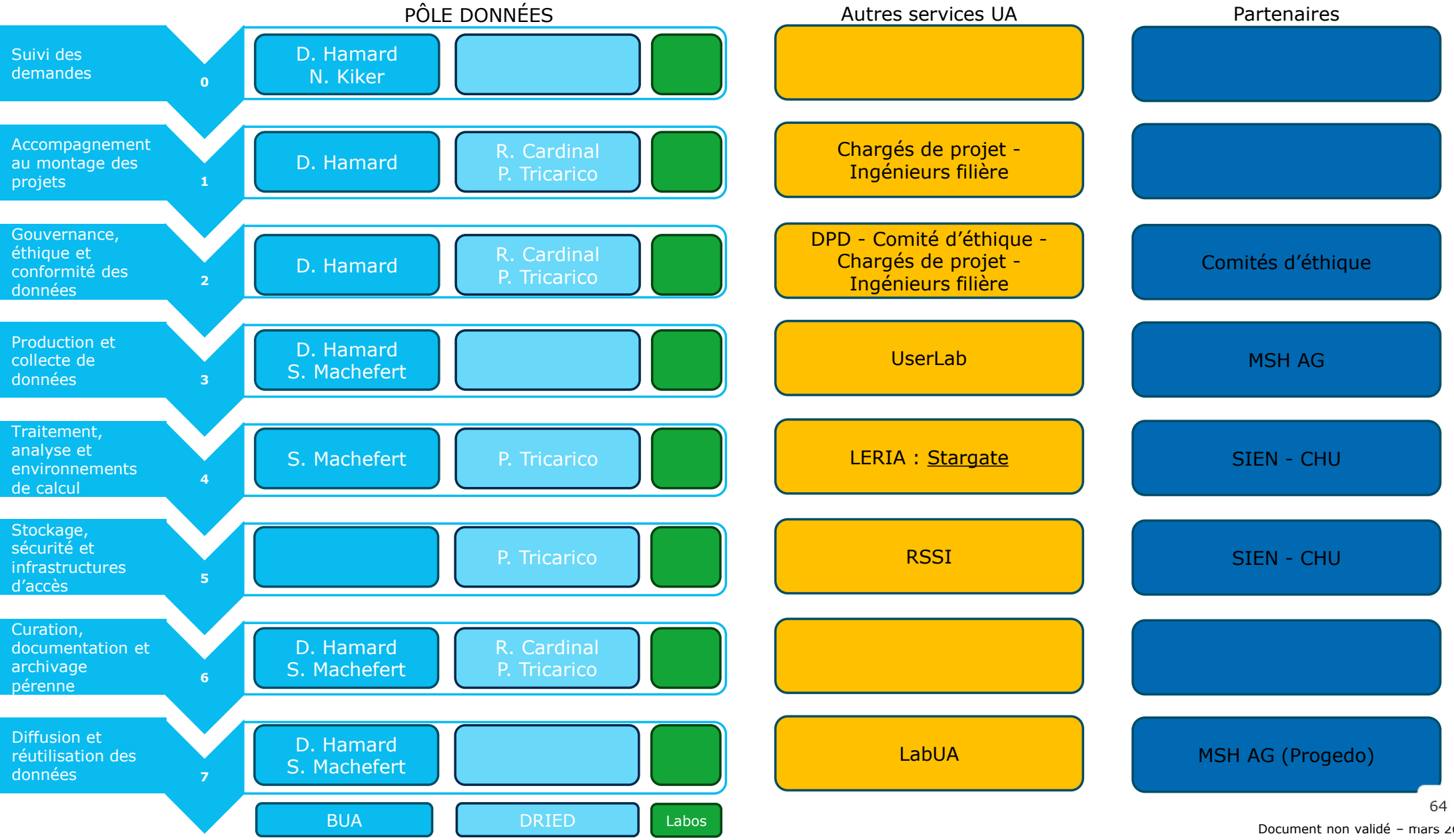
PÔLE DONNÉES
Autres services UA
Partenaires
Suivi des demandes
0
D. Hamard
N. Kiker
Accompagnement au montage des projets
1
D. Hamard
R. Cardinal
P. Tricarico
Chargés de projet - Ingénieurs filière
Gouvernance, éthique et conformité des données
2
D. Hamard
R. Cardinal
P. Tricarico
DPD - Comité d'éthique - Chargés de projet - Ingénieurs filière
Comités d'éthique
Production et collecte de données
3
D. Hamard
S. Machefert
UserLab
MSH AG
Traitement, analyse et environnements de calcul
4
S. Machefert
P. Tricarico
LERIA : Stargate
SIEN - CHU
Stockage, sécurité et infrastructures d'accès
5
P. Tricarico
RSSI
SIEN - CHU
Curation, documentation et archivage pérenne
6
D. Hamard
S. Machefert
R. Cardinal
P. Tricarico
Diffusion et réutilisation des données
7
D. Hamard
S. Machefert
LabUA
MSH AG (Progedo)
BUA
DRIED
Labos

## Exclusions

- Sauf recrutement de moyens RH supplémentaires :
  - Pas de développement sans participation active du chercheur
  - Pas d'analyse des données à la place du chercheur (profil *data scientist*)

- Au regard des spécificités liées aux données de santé :
  - En complément de l'accompagnement proposé par le CHU, intervention seulement en amont de la gestion des données médicales et de soin.
  - Intervention sur les données de recherche en Santé qui ne relève pas des données médicales et de soin.

# Un formulaire unique

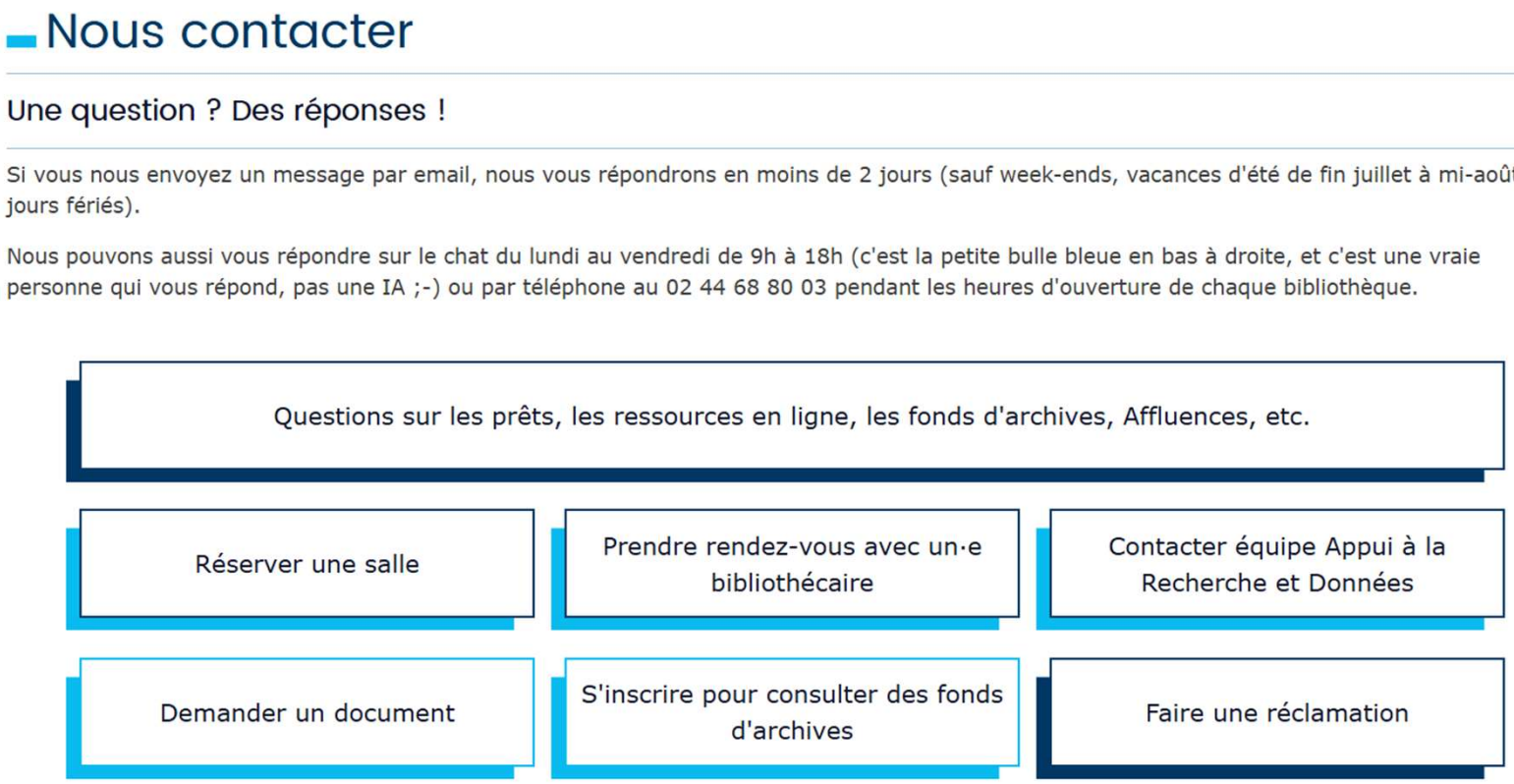

# Exemple de gouvernance de l'information

- Préparer le passage en comité d'éthique

*Expertise du dossier d'une doctorante en psychologie*

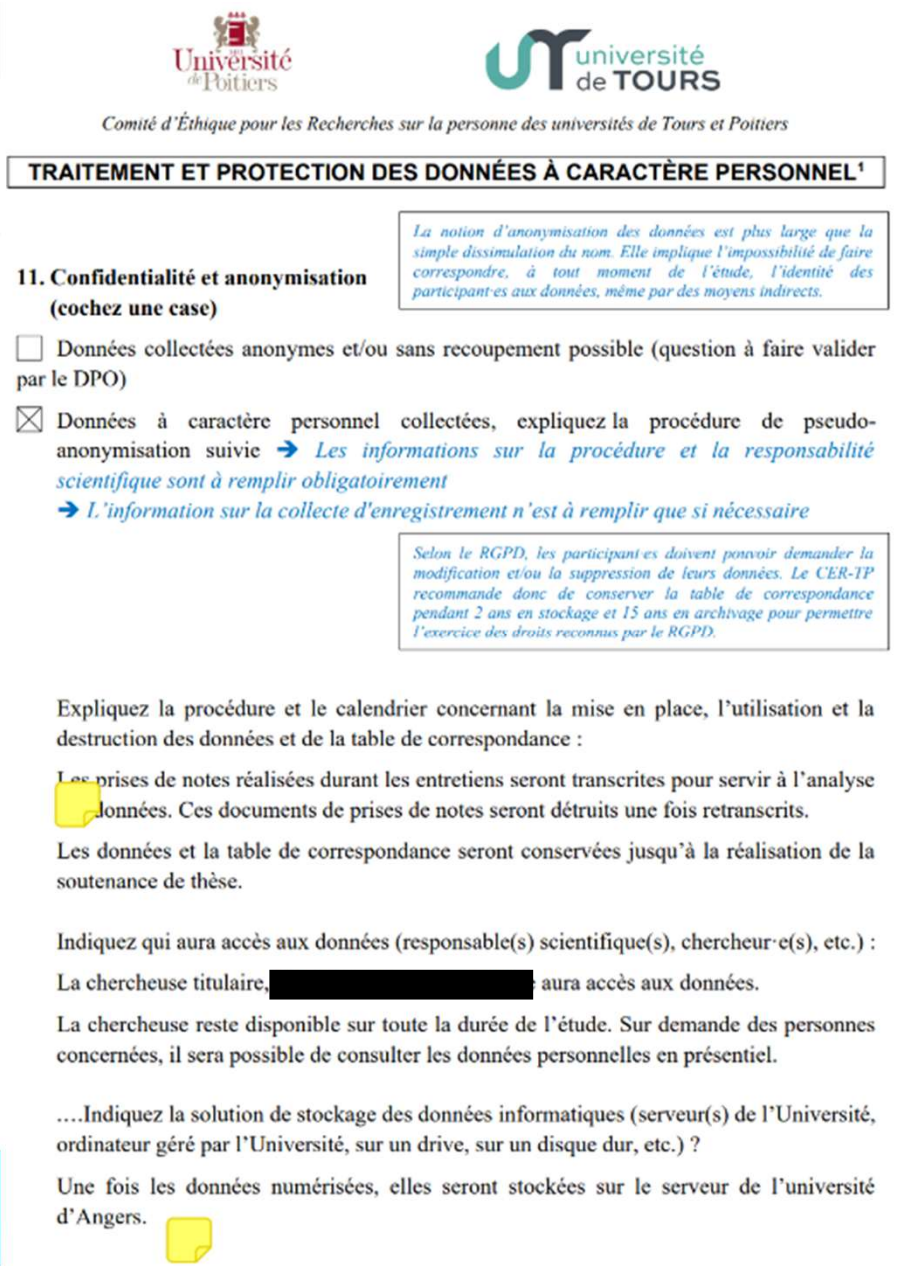

Université de Poitiers — université de TOURS

*Comité d'Éthique pour les Recherches sur la personne des universités de Tours et Poitiers*

**TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL[1]**

*La notion d'anonymisation des données est plus large que la simple dissimulation du nom. Elle implique l'impossibilité de faire correspondre, à tout moment de l'étude, l'identité des participant·es aux données, même par des moyens indirects.*

**11. Confidentialité et anonymisation (cochez une case)**

☐ Données collectées anonymes et/ou sans recoupement possible (question à faire valider par le DPO)

☒ Données à caractère personnel collectées, expliquez la procédure de pseudo-anonymisation suivie ➔ *Les informations sur la procédure et la responsabilité scientifique sont à remplir obligatoirement*

➔ *L'information sur la collecte d'enregistrement n'est à remplir que si nécessaire*

*Selon le RGPD, les participant·es doivent pouvoir demander la modification et/ou la suppression de leurs données. Le CER-TP recommande donc de conserver la table de correspondance pendant 2 ans en stockage et 15 ans en archivage pour permettre l'exercice des droits reconnus par le RGPD.*

Expliquez la procédure et le calendrier concernant la mise en place, l'utilisation et la destruction des données et de la table de correspondance :

Les prises de notes réalisées durant les entretiens seront transcrites pour servir à l'analyse des données. Ces documents de prises de notes seront détruits une fois retranscrits.

Les données et la table de correspondance seront conservées jusqu'à la réalisation de la soutenance de thèse.

Indiquez qui aura accès aux données (responsable(s) scientifique(s), chercheur·e(s), etc.) :

La chercheuse titulaire, [redacted] aura accès aux données.

La chercheuse reste disponible sur toute la durée de l'étude. Sur demande des personnes concernées, il sera possible de consulter les données personnelles en présentiel.

....Indiquez la solution de stockage des données informatiques (serveur(s) de l'Université, ordinateur géré par l'Université, sur un drive, sur un disque dur, etc.) ?

Une fois les données numérisées, elles seront stockées sur le serveur de l'université d'Angers.

# Exemple de traitement de données

*Transcription du témoignage recueilli par une masterante*

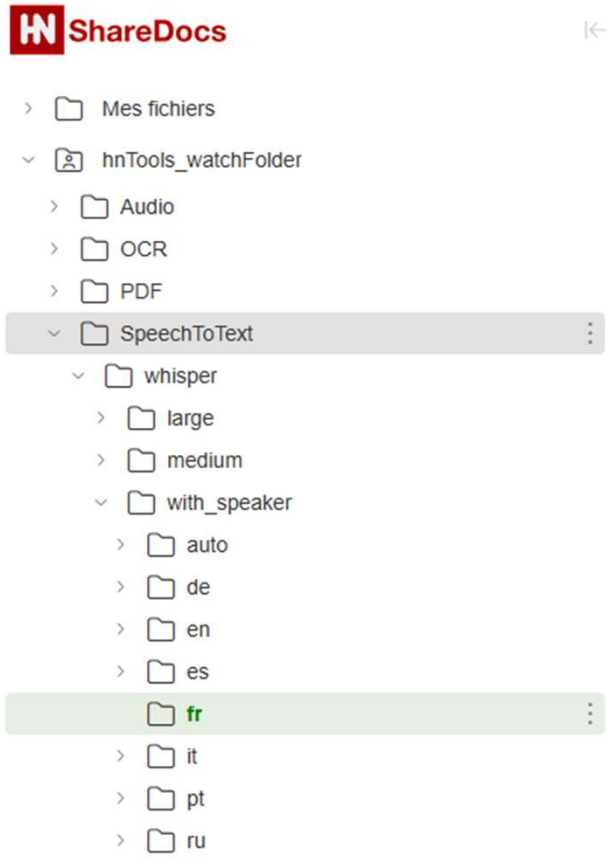


témoignage_MC-Vennat_transcription.txt

Speaker 1: Et on est bon aussi. Alors, nous sommes le 14 janvier 2026, il est 13h50. En présence de [redacted], pour recueillir le témoignage de [redacted]. Dans le cadre de la recherche du collecteur, nous aimerions en la Congrégation catholique du Bon Pasteur. On va pouvoir commencer. Déjà, est-ce que vous pourriez vous présenter ave

Speaker 0: Oui, il y a [redacted], ancienne pensionnaire du bon pasteur d'Angers, d'Orléans et les Dames Blan

Speaker 1: D'accord. Est-ce que je pourrais avoir votre âge au moment du témoignage actuel ? 77.

Speaker 0: Parfait, merci beaucoup.

Speaker 1: Donc, pour commencer, est-ce que vous pouvez me parler de votre enfance, votre situation familiale, l'enviro

Speaker 0: Alors, un environnement d'enfant d'après-guerre, puisque je suis née en 48. Des logements, bon... à la limi mes grands-parents qui m'élevaient, donc ils avaient été relogés après les bombardements de 1942 à Nantes. Troisième é l'immeuble, l'eau courante c'était vraiment un tout petit filet d'eau, pas de chauffage à part la cheminée, ce qui fait froid, on était sous les toits. Mais bon, c'était le lot commun de beaucoup de gens.

Speaker 1: Et au niveau de votre situation familiale, des frères et sœurs ?

Speaker 0: Fille unique. Fille unique. Fille unique.

Speaker 1: D'accord. Au niveau de vos relations avec l'école, peut-être ? Je ne sais pas si vous avez pu aller à l'éc

Speaker 0: Les relations entre moi et l'école, ça a toujours été détestable. D'accord. Je me suis fait renvoyer d'une

Speaker 1: Pour des raisons ?

Speaker 0: Pour des raisons, c'est-à-dire que j'avais 4 ans et j'ai eu envie d'aller aux toilettes. Donc, j'ai levé la on disait autrefois. Et l'institutrice m'a dit « non, tu iras à la récréation ».

# Exemple de traitement de données

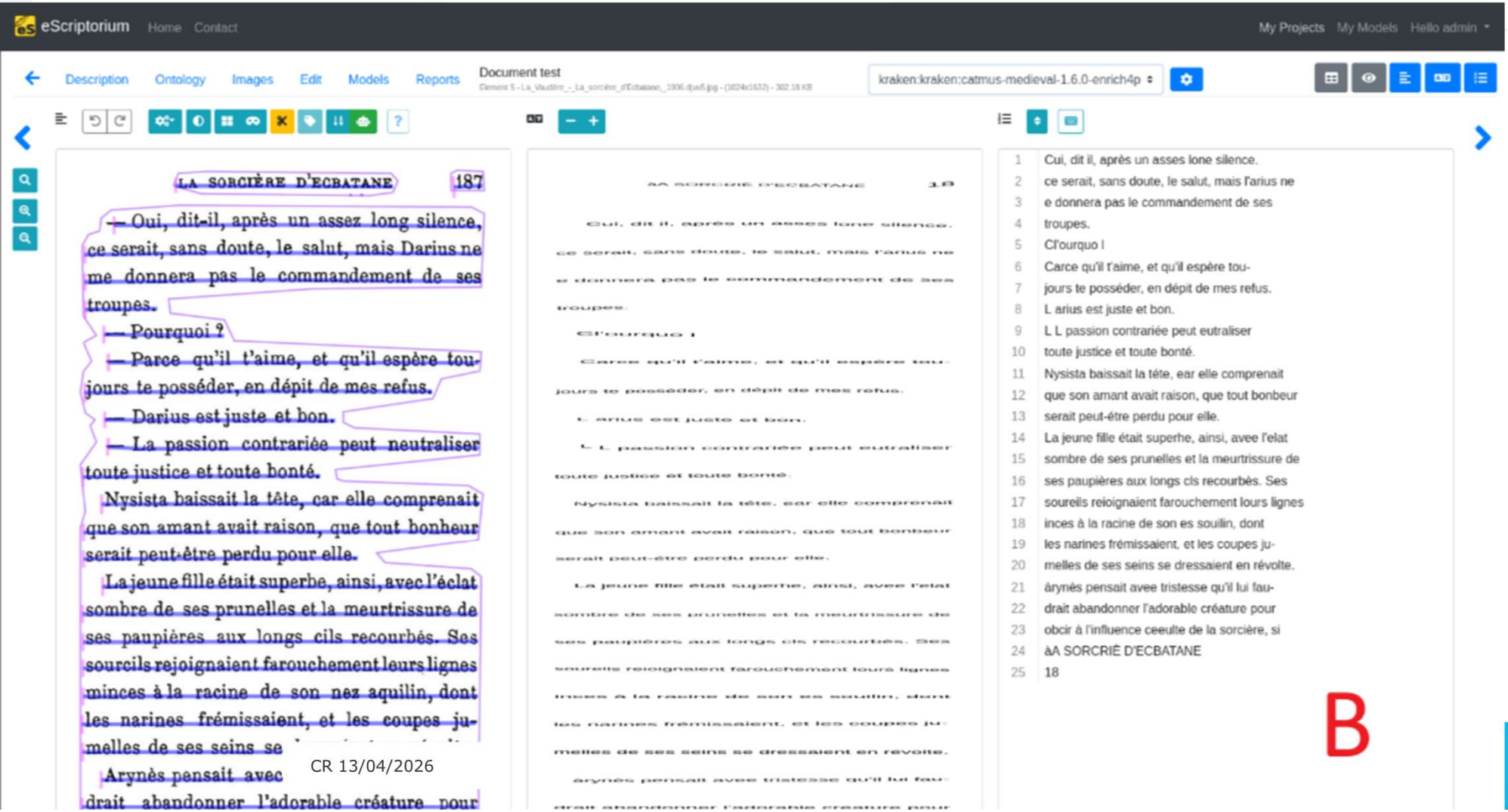

# Exemple de diffusion des données

*Création d'un site Omeka pour un projet porté par T. Guillemette (IRHS)*

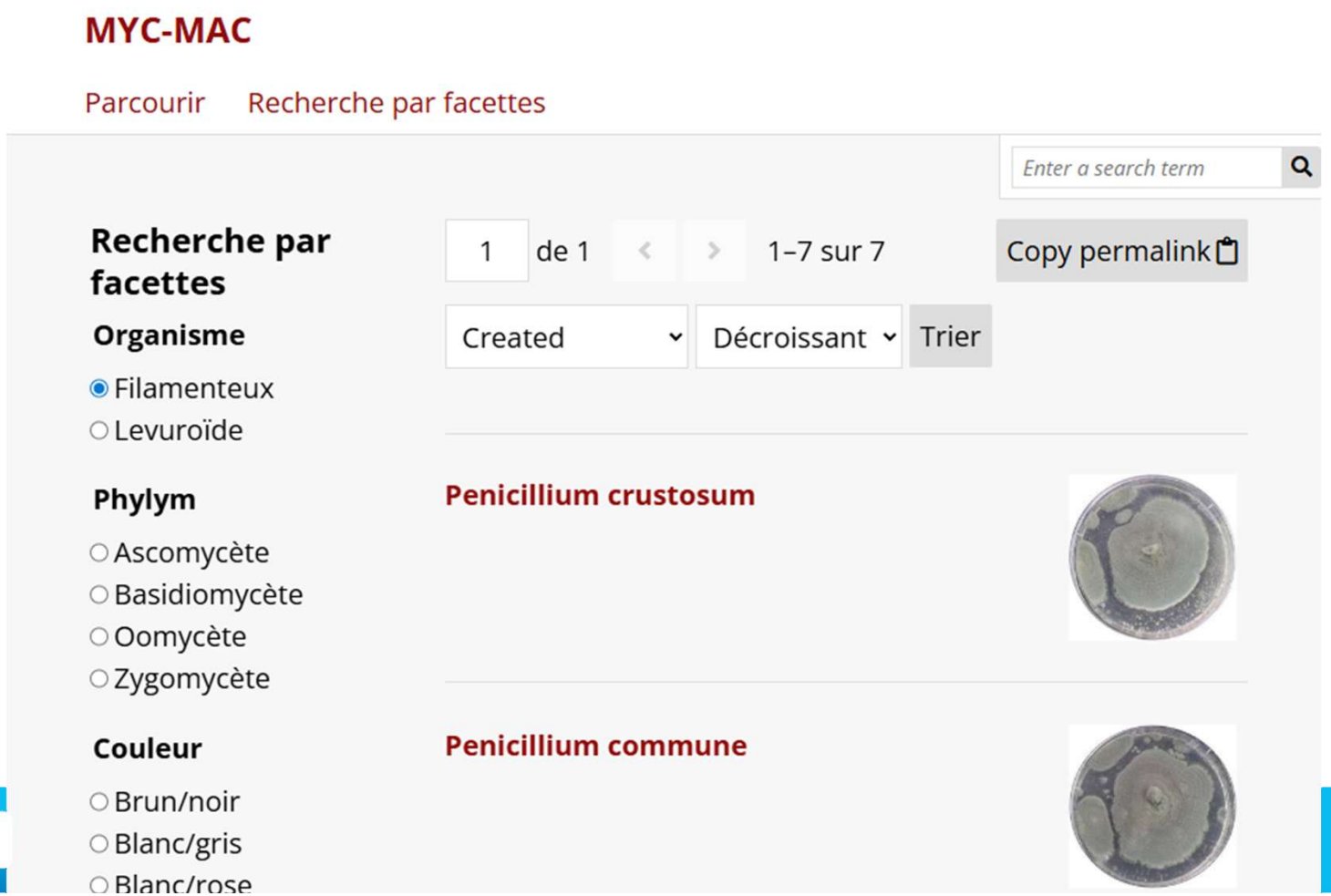

# Exemple de valorisation des données

*Création d'un parcours d'OSINT pour le projet ANR AdoptRisk porté par Y. Denéchère (TEMOS)*

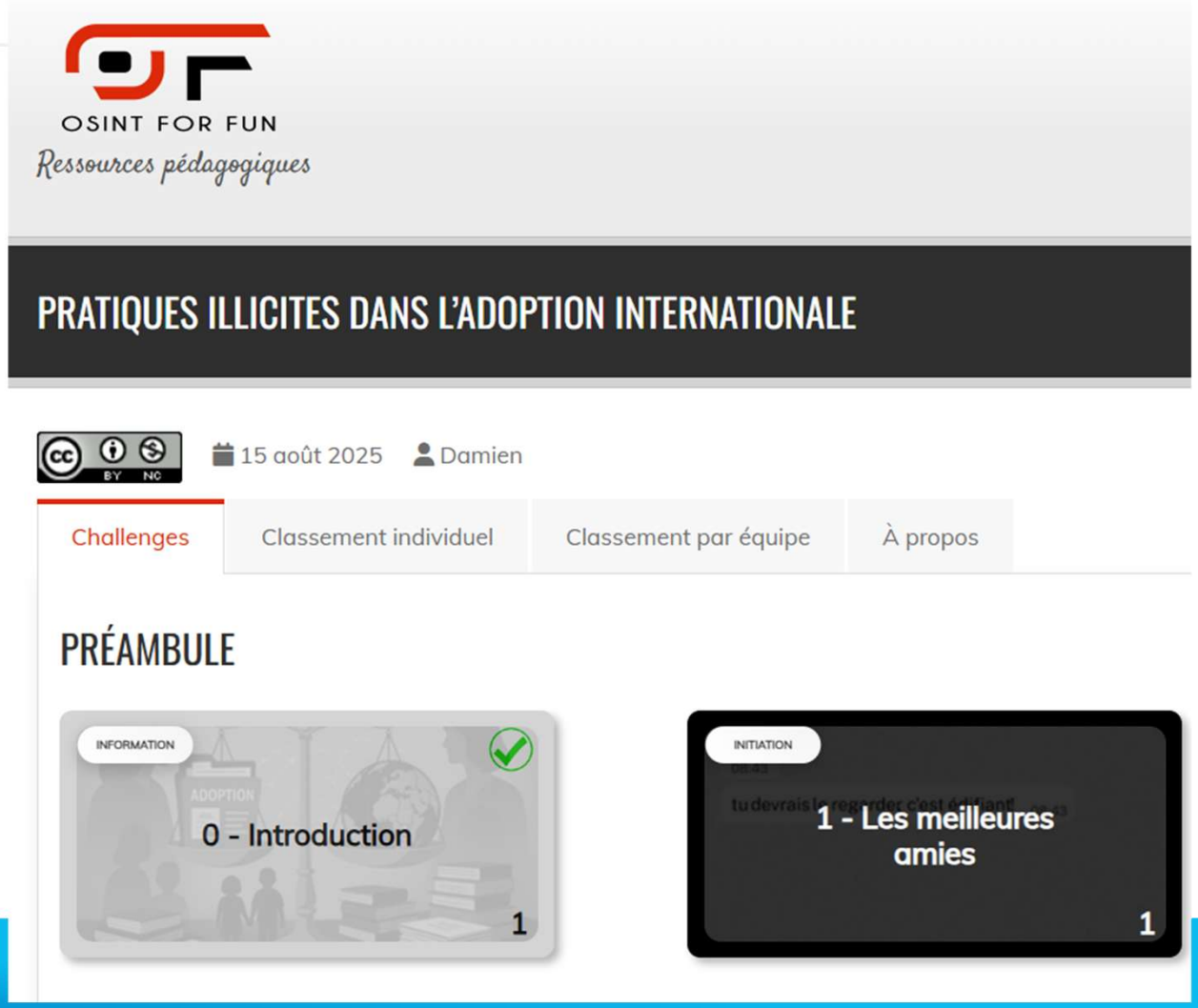

04

# Mistral ESR
## Modalités de répartition des données

# Expérimentation MESRI licences IA

**Expérimentation IA de notre communauté, à ce jour durée 1 an**

- Projet Ilaas – AMUE – accord avec Mistral

300 licences commandées et payées par le SIEN  (Nantes – Angers – Le Mans)

- 100 licences par université

**Souveraineté et sobriété numérique** :

- Accès API via l'infrastructure Ilaas
- Accès type chat via infrastructure du CINES

# Répartition des licences Mistral

**Expérimentation IA de notre communauté, à ce jour durée 1 an**

**300 licences commandées et payées par le SIEN (Nantes – Angers – Le Mans)**

- 100 licences par université (100 réservées au personnel UA).

**Souveraineté et sobriété numérique**

Il risque d'y avoir plus de 100 besoins exprimés.

**Proposition**

- Calcul d'un nbre de licences seuil par unité (au prorata du nbre de personnels permanents de l'unité EC, IGE/IGR).
- Si les demandes de certaines unités n'atteignent pas leur seuil, le cumul non utilisé est redistribué équitablement vers les autres unités ayant dépassé leur seuil de demandes.

# Nombre de licences au prorata des permanents

| Pôle | Unité | Effectif | Licences (prorata) | Licences (prorata, min.2) |
|---|---|---|---|---|
| Végétal et Env. | BiodivAG | 4 | 1 | 2 |
| | IRHS | 27 | 4 | 4 |
| | LPG | 12 | 2 | 2 |
| | SIFCIR | 6 | 1 | 2 |
| | SONAS | 10 | 2 | 2 |
| Santé | CRCI2NA | 31 | 5 | 5 |
| | HIFIH | 13 | 2 | 2 |
| | INCIT Atomyca | 4 | 1 | 2 |
| | IRF | 11 | 2 | 2 |
| | IRSET-ESTER | 11 | 2 | 2 |
| | MINT | 20 | 3 | 3 |
| | Mitovasc | 48 | 8 | 7 |
| | POPS | 7 | 1 | 2 |
| | Rmès | 7 | 1 | 2 |

| Pôle | Unité | Effectif | Licences | Licences (prorata, min 2) |
|---|---|---|---|---|
| Matériaux | Lphia | 15 | 2 | 2 |
| | Moltech | 24 | 4 | 4 |
| Math-STIC | LAREMA | 31 | 5 | 5 |
| | LARIS | 51 | 8 | 8 |
| | LERIA | 27 | 4 | 4 |
| LL-SHS | 3LAM | 24 | 4 | 4 |
| | Cirpall | 27 | 4 | 4 |
| | CJB | 44 | 7 | 7 |
| | CLIPsy | 8 | 1 | 2 |
| | ESO | 40 | 7 | 6 |
| | Granem | 61 | 10 | 9 |
| | LPPL | 15 | 2 | 2 |
| | TEMOS | 24 | 4 | 4 |
| TOTAL | | 602 | 100 | 100 |



Effectifs : nombre d'EC, IGE et IGR UA titulaires.

05

# Résultat des élections aux commissions permanentes et conseil de gestion des services communs

# Résultats des élections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs des 31 mars et 01 avril 2026 - information

Des élections ont été organisées en ligne pour le **renouvellement complet des usagers** et **partiel des personnels** au sein des commissions permanentes et des conseils de gestion des services communs, les **31 mars et 1er avril 2026.**

**Aucune candidature n'é été reçue pour les élections par les membres de la Commission Recherche.**
**Des élections partielles seront organisées prochainement pour pourvoir les sièges vacants.**

| Commissions | Sièges à pourvoir |
|---|---|
| **Commission des relations internationales** | **2 sièges** de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de la Commission recherche |
| **Commission vie de l'établissement** | **1 siège** de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de la Commission recherche<br><br>**1 siège** de représentants des étudiants de la Commission recherche |

# Calendrier des prochaines séances de la Commission Recherche

| Dates | Horaires |
| --- | --- |
| Lundi 1er juin 2026 | 14h |

MERCİ